



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : <i>41/10/2018</i>	Séance du Jeudi 27 septembre 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUËF <i>Lesouëf</i>
---	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Jeudi 27 septembre 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 24/05/18 et 29/06/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Anthony POULIN comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils du 24/05/2018 et 29/06/2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- modifie la composition de la CCSPL,
- désigne Monsieur Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué en charge du conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement, pour représenter la CAGB au sein de la CCSPL du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB au Conseil d'Administration de l'ENSMM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation au conseil d'administration de l'ENSMM de M. Jean-Louis FOUSSERET comme titulaire et de M. Dominique SCHAUSS comme suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

☞ R. 1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision modificative n°2 2018,
- autorise la reprise de la provision semi-budgétaire constituée fin 2017 pour 90 000 euros dans le cadre du contentieux sur la gestion de la base de loisirs d'Osselle,
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 287 269,03 euros afin de financer l'indemnité due dans le cadre du contentieux cité précédemment.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des autorisations de programme « Programme National pour la Rénovation Urbaine PNRU 2016-2019 », « parc instrumental » et « Itinéraires cyclables ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.3 - Transferts des résultats 2017 compétences eau, assainissement et eaux pluviales

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte et autorise les transferts par les communes concernées des résultats constatés au titre des compétences Eau et Assainissement,
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de l'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.4 - Budget Annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest - Apurement du compte de réserves (1068)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette opération de régularisation comptable pour apurement du compte de réserves 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe AIBO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à émettre les mandats de paiement et titres de recettes correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.5 - Application d'un abattement de 15 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les commerces de moins de 400 m² et augmentation du coefficient de majoration de taxe sur les surfaces commerciales

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accorde un abattement de 15 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial, comme le prévoit l'article 1388 quinquies C du code général des impôts ;
- fixe le coefficient de majoration de Taxe sur les Surfaces Commerciale à 1,25 en 2019 et 1,3 en 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.6 - Renouvellement de la convention de gestion des archives CAGB-Ville de Besançon

M. JL. FOUSSERET (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'autorisation de signature du projet de convention joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 1.1.7 - Prise en charge des frais de mission des membres de la Commission ad'hoc mise en place dans le cadre du dispositif de soutenabilité financière lié au transfert de la compétence Voirie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de défraiement des frais de mission des membres de la Commission ad'hoc mise en place dans le cadre du dispositif de soutenabilité lié au transfert de la compétence Voirie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Plan de Déplacement du Personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de la participation aux abonnements aux transports en commun de 50 à 70%, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- autorise la mise en place une Indemnité Kilométrique Vélo plafonnée à 200 € selon les conditions spécifiées plus haut, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- valide l'accompagnement des agents à travers un programme d'animation et de prêt de vélos à assistance électrique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Création d'un poste de Préfigurateur de la SPL Destination Besançon auprès de la DGA du Pôle Développement

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. T. MORTON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de préfigurateur de la SPL « Destination Besançon » relevant du cadre d'emploi des administrateurs, attachés, ingénieurs en chef, ou ingénieurs territoriaux au sein du pôle développement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 3

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Mmes M.DONEY, O.FAIVRE-PETITJEAN, et E.MAILLOT (2) et MM. L.FAGAUT (2), V.FIETIER, P.GONON, D.HUOT (2), A.LORIGUET et T.MORTON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 7.2 - Adhésion à l'association européenne Via Francigena

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon à l'Association Européenne des Vie Francigene (AEVF) pour un montant de 1 550 € par an,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette adhésion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - Taxe de séjour - Adoption des tarifs 2019 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les tarifs pour la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2019,
- autorise M. le Président à notifier cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois (article R 2333-43 du CGCT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.4 - Convention de prestation d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle-Routelle au Grand Besançon

Mme A. OLSZAK, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contenu de cette proposition de convention de prestation d'entretien des parcelles mises à dispositions par la commune d'Osselle-Routelle au Grand Besançon,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 7.5 - Musiques en Herbe 2018-2019 - Attribution des subventions

Mmes AS. ANDRIANTAVY, C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT (2), D. POISSENOT et F. PRESSE (2), et MM. E. DUMONT, L. FAGAUT (2), JS. LEUBA, R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du programme prévisionnel de « Musiques en herbe » 2018-2019,
- se prononce favorablement sur le montant des subventions au titre du fonds d'aide aux écoles de musique pour le volet animation du territoire :
 - o 9 000 € au CAEM
 - o 10 000 € à l'Ecole de musique du Plateau
 - o 9 000 € à l'EMICA
 - o 9 000 € à la MJC Palente,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 7.6 - CRR - Demande de subvention Etat - Année 2018

Mmes C. COMTE-DELEUZE et O. FAIVRE-PETITJEAN et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT (2), G. GALLIOT, P. GONON, A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 140 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 7.7 - Fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 - Retrait de la CAGB du SIVOM de la Vallée

MM. D. GAUTHEROT et F. RACLOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de sortie de la CAGB du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à faire part aux Préfets du Doubs et de la Haute-Saône de la décision du Conseil Communautaire en lui demandant, après avis des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale, d'autoriser la CAGB à se retirer du SIVOM de la Vallée au 1^{er} janvier 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SIAC - Adduction en eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau 2017 du Syndicat Intercommunal Auxon Châtillon-le-Duc (SIAC).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.3 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SIAC - Assainissement collectif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2017 du Syndicat Intercommunal Auxon Châtillon-le-Duc (SIAC).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.4 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SPED'EAU - Adduction en eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2017 du Syndicat de Production et de Distribution de l'EAU (SPD'EAU).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.5 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SIAEP Grandfontaine-Montferrand-Velesmes - Adduction en eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau 2017 du Syndicat Intercommunal d'Eau de Grandfontaine-Montferrand-Velesmes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.6 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1er janvier 2018 - Ex SIA des Alaines - Assainissement collectif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Alaines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.7 - Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon

M. J.L. FOUSSERET (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- approuve la convention de mise à disposition d'agents des services communautaires d'eau et d'assainissement dans la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), les manifestations, l'eau salée, les fontaines et la livraison de chlore aux piscines pour la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1er Vice- Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 8.8 - Convention de raccordement au réseau GRDF pour la STEP de Port-Douvot

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de passer une convention avec GRDF pour une extension de 1380m de son réseau, à hauteur de 107 079,00 €HT,
- autorise Monsieur le Président de la régie Eau et Assainissement à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.9 - Convention de participation aux travaux de réfection de voirie aux Auxons
MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI (2), *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de conventionner avec la commune des Auxons pour une participation financière aux travaux de réfection de la voirie du lotissement du Grand Bois,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 8.10 - Convention de participation financière de la CAGB au dévoiement d'un réseau d'eaux usées à Châtillon-le-Duc pour la prise en charge de la partie « amiante »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de prise en charge financière du surcoût des travaux de dévoiement de la conduite d'eaux usées lié à la présence d'amiante ciment,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée de participation financière avec la société Carré Centre Est fixant à 7 885,00 € HT, hors coût du diagnostic amiante préalable, la somme que la CAGB devra verser à la société Carré Centre Est au titre des surcoûts de travaux induits par la présence d'amiante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.11 - Convention financière pour l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue des Charbonnières à Miserey-Salines

M. M. FELT, *conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de conventionner avec la commune de Miserey-Salines pour sa participation financière aux travaux d'extension des réseaux rue de la Charbonnière,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 8.12 - Engagement d'un accord-cadre pour travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- lance la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.13 - Autorisation de lancement d'un marché de fournitures de pièces et raccords en fonte et de produits chimiques de traitement des eaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des marchés de « fourniture de pièces et tuyaux en fonte » et de « fourniture de produits chimiques »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Avenant n° 2 à la Délégation de Service Public des transports urbains

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat de DSP des lignes urbaines GINKO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant et l'ensemble des actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions qui seront établies avec l'ensemble des communes concernées sur la base de la convention type.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.3 - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) : modification des statuts suite à l'adhésion de la Région

Mmes C. COMTE-DELEUZE et M. DONEY et MM. G. BAULIEU, L. FAGAUT (2), JL. FOUSSERET (2), G. GALLIOT, D. HUOT (2), C. LINDECKER, JP. MICHAUD, T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts et l'adhésion de la Région de Bourgogne Franche-Comté au sein du syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

MM. M. FELT et A. BLESSEMAILLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon pour le versement d'une aide d'un montant de 13 000 € aux opérateurs du financement de la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre », soit 4 000 € à l'ADIE, 4 000 € à Franche-Comté Active et 5 000 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.2 - Initiative Doubs - Soutien financier du Grand Besançon 2018

MM. M. FELT et A. BLESSEMAILLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à Initiative Doubs Territoire pour un montant total de 18 400 € au titre de l'activité 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.3 - « Coeur de Ville » - Lancement du plan d'actions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager ce plan d'action et à signer tous les actes y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2018

MM. JL. FOUSSERET (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX (2) et MM. JL. FOUSSERET (2), A. POULIN, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 208 792,71 € (29 827,53 € *7 CD) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de 7 contrats doctoraux pour l'année 2018-2019,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société POLIS PRECIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS POLIS PRECIS une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Grandfontaine, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.7 - Participation de SEDIA au salon du SIMI 2018

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2), et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au SIMI 2018, à hauteur de 6 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.8 - Participation d'AKTYA aux salons du SIMI 2018 et MIPIM 2019

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET (2), B. GAVIGNET (2), P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est invité :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au SIMI 2018 et au MIPIM 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 3.9 - ZAE « Nord Portes de Vesoul » - Vente du lot 2

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente du lot 2 de la ZAE « Nord Portes de Vesoul » d'une emprise d'environ 7 906 m², au profit de la DRAC aux conditions mentionnées ci-dessus,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte et autres documents relatifs à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.10 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel d'activité 2017 de BGE Franche-Comté en tant que délégataire pour l'exploitation des Pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de Temis Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.11 - Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration d'Aktya au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 3.12 - Sedia - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de Sedia au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 3.13 - Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Territoire 25 au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 3.14 - Société Publique Locale « Agence Economique Régionale de Bourgogne – Franche-Comté » - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 3.15 - Campus Bouloie - Demande de subventions

Mme C. COMTE-DELEUZE, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Caisse des Dépôts et de tout autre partenaire potentiel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°04 : Développement durable

☞ R. 4.1 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chemaudin et Vaux, Franois, Les Auxons, Roche-lez-Beaupré et Saône

MM. J. CANAL, B. GAVIGNET(2), J. KRIEGER(2) et S. RUTKOWSKI(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Chemaudin et Vaux, Franois, Les Auxons, Roche-lez-Beaupré et Saône,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 28 954 € à la commune de Chemaudin et Vaux, pour la réhabilitation de l'école en mairie,
 - 3 184 € à la commune de Franois, pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie,
 - 32 188 € à la commune des Auxons, pour la restructuration du pôle sportif et de loisirs
 - 33 245 € à la commune de Roche-lez-Beaupré, pour la réhabilitation complète du presbytère,
 - 142 713 € à la commune de Saône, pour la réhabilitation de l'ancien gymnase,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

☞ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul des aides allouées aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Busy, Chemaudin et Vaux, et à l'association De la fleur au fruit

MM. B. GAVIGNET(2) et A. FELICE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - o d'un montant de 5 031 € à la commune de Busy, pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants,
 - o d'un montant de 30 971 € à la commune de Chemaudin et Vaux, pour la sécurisation des déplacements piétons (secteur cimetière),
 - o d'un montant de 2 670 € à l'association De la fleur au fruit, pour l'aménagement d'un verger en haies fruitières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- arrête le produit de la taxe GeMAPI à 252 827,80 €, au titre de l'exercice 2019,
- autorise le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.5 - GeMAPI - Convention avec le SMAMBVO pour une assistance technique sur les affluents de l'Ognon

MM. P. GONON et G. ORY, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du partenariat à engager avec le SMAMBVO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.6 - Projet alimentaire territorial : réponse à l'appel à projet « Santé environnementale »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de candidater à cet appel à projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.7 - Evolution du défi Familles Actives pour le Climat vers une méthode d'accompagnement au changement

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche,
- se prononce favorablement sur le lancement de la nouvelle méthode dans le Grand Besançon et sur la charte de partenariat,
- autorise le Grand Besançon à adhérer chaque année à l'association nationale des Conversations Carbone pendant la durée du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les financements mobilisables auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - o signer les chartes de partenariat avec les acteurs locaux volontaires, notamment avec le Club Face, la MJC Palente, l'association Miroirs de Femmes etc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- autorise le Président ou son représentant, à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mmes K. ROCHDI, C. JARROT et D. POISSENOT, et MM. F. ALLEMANN, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financement déposées par Grand Besançon Habitat, Néolia et Habitat 25, pour 69 agréments de type PLUS, 32 agréments de type PLAI, pour un montant total de 214 976 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat, Néolia et Habitat 25 pour un montant total de 685 582 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 5.3 - Programmation de droit commun 2018 : opération de démolition de 48 logements locatifs publics rue de Chaillot à Besançon

Mmes C. JARROT, D. POISSENOT et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de financement déposée par Grand Besançon Habitat pour la démolition de 48 logements situés 12, 14, 16 rue de Chaillot pour un montant total de 168 435,67 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la décision de subvention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 5.4 - Programme de 15 logements en location accession réalisés par Néolia à Besançon site Planches-Relançons

MM. B. GAVIGNET (2) et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément déposée par Néolia pour ces 15 logements en location-accession (PSLA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 15 décisions de réservation d'agrément pour l'obtention d'un prêt de location-accession (PSLA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Néolia portant sur la sollicitation et la mise en œuvre de ces 15 agréments de type PSLA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 5.5 - SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SAIEMB Logement au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.6 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville:2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance et rend un avis sur le rapport annuel Politique de la Ville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à présenter le rapport Politique de la Ville au Conseil Communautaire pour débat, approbation et indication des suites qui peuvent être réservées aux observations faites par les Conseils Municipaux concernés et les Conseils Citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.7 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 2ème programmation - Subventions supérieures à 10 000 €

M.G. VAN HELLE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2018 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 18 000 € :
 - Au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
 - 18 000 € à la MJC de Palente-Orchamps
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.8 - Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne 2018-2022

Mmes O. FAIVRE-PETITJEAN, A. JACQUEMET et K.ROCHDI et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT(2), JL. FOUSSERET(2), G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Participation au projet INTERREG France Suisse « Arc jurassien - aide à la décision (ARC-AD) » porté par l'Université de Franche-Comté et la Haute Ecole du Canton de Vaud

MM. JL. FOUSSERET(2), et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de contribution en nature au projet Interreg ARC-AD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 6.2 - Rapport d'activité du conseil de développement participatif (CDP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du contenu du rapport d'activité du conseil de développement participatif.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.3 - Modifications par avenant de la convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la tarification des dossiers modificatifs instruits par le service ADS,
- se prononce favorablement sur la nouvelle tarification des dossiers dits « MH »,
- se prononce favorablement sur la mise en place d'une procédure exceptionnelle de réévaluation du coût d'un permis de construire dit « à enjeux »,
- se prononce favorablement sur la définition de nouvelles conditions de dénonciation de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions relatives à la création du service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.4 - Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Devecey - Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables

M. M. JASSEY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats.

Le Conseil Communautaire a débattu du projet de PADD du PLU de la commune de Devecey.

↳ R. 6.5 - Arrêt du PLU de la commune de Nancray et bilan de la concertation préalable

M. V. FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nancray tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.6 - Commune de Fontain - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 - Approbation après enquête publique

Mme M. DONEY, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Fontain telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.7 - Commune de Châtillon-le-Duc - Règlement Local de Publicité - Approbation après enquête publique

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire approuve le Règlement Local de Publicité tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.8 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

MM. N. BODIN(2) et JL. FOUSSERET(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°3 du PLU de Besançon telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 6.9 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. B. GAVIGNET(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur le territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés au public.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Questions diverses

↳ R. 9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Route : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tailleay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	6
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 24/05/18 et 29/06/18	6
Rapport n°0.2 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	6
Rapport n°0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB au Conseil d'Administration de l'ENSMM	7
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2018	7
Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)	10
Rapport n°1.1.3 - Transferts des résultats 2017 compétences eau, assainissement et eaux pluviales	10
Rapport n°1.1.4 - Budget Annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest - Apurement du compte de réserves (1068)	10
Rapport n°1.1.5 - Application d'un abattement de 15 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les commerces de moins de 400 m ² et augmentation du coefficient de majoration de taxe sur les surfaces commerciales	11
Rapport n°1.1.6 - Renouvellement de la convention de gestion des archives CAGB-Ville de Besançon	12
Rapport n°1.1.7 - Prise en charge des frais de mission des membres de la Commission ad hoc mise en place dans le cadre du dispositif de soutenabilité financière lié au transfert de la compétence Voirie	13
Ressources humaines	14
Rapport n°1.2.1 - Plan de Déplacement du Personnel	14
Rapport n°1.2.2 - Création d'un poste de Préfigurateur de la SPL Destination Besançon auprès de la DGA du Pôle Développement	17
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	17
Rapport n°7.1 - Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	17
Rapport n°7.2 - Adhésion à l'association européenne Via Francigena	17
Rapport n°7.3 - Taxe de séjour - Adoption des tarifs 2019	17
Rapport n°7.4 - Convention de prestation d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle-Routelle au Grand Besançon	17
Rapport n°7.5 - Musiques en Herbe 2018-2019 - Attribution des subventions	17

Rapport n°7.6 - CRR - Demande de subvention État - Année 2018 _____	17
Rapport n°7.7 - Fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile ____	18
Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	18
Rapport n°8.1 - Retrait de la CAGB du SIVOM de la Vallée _____	18
Rapport n°8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1 ^{er} janvier 2018 - Ex SIAC - Adduction en eau potable _____	18
Rapport n°8.3 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1 ^{er} janvier 2018 - Ex SIAC - Assainissement collectif _____	18
Rapport n°8.4 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1 ^{er} janvier 2018 - Ex SPED'EAU - Adduction en eau potable _____	18
Rapport n°8.5 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1 ^{er} janvier 2018 - Ex SIAEP Grandfontaine-Montferrand-Velesmes - Adduction en eau potable _____	19
Rapport n°8.6 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats dissous au 1 ^{er} janvier 2018 - Ex SIA des Alaines - Assainissement collectif _____	19
Rapport n°8.7 - Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon _____	19
Rapport n°8.8 - Convention de raccordement au réseau GRDF pour la STEP de Port-Douvot ____	20
Rapport n°8.9 - Convention de participation aux travaux de réfection de voirie aux Auxons _____	20
Rapport n°8.10 - Convention de participation financière de la CAGB au dévoiement d'un réseau d'eaux usées à Châtillon-le-Duc pour la prise en charge de la partie « amiante » _____	20
Rapport n°8.11 - Convention financière pour l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue des Charbonnières à Miserey-Salines _____	20
Rapport n°8.12 - Engagement d'un accord-cadre pour travaux de réseaux d'eau et d'assainissement _____	20
Rapport n°8.13 - Autorisation de lancement d'un marché de fournitures de pièces et raccords en fonte et de produits chimiques de traitement des eaux _____	20
Commission n°02 : Mobilités _____	20
Rapport n°2.1 - Avenant n°2 à la Délégation de Service Public des transports urbains _____	21
Rapport n°2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité _____	28
Rapport n°2.3 - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) : modification des statuts suite à l'adhésion de la Région _____	29
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche _____	29
Rapport n°3.1 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises _____	29
Rapport n°3.2 - Initiative Doubs - Soutien financier du Grand Besançon 2018 _____	29
Rapport n°3.3 - « Cœur de Ville » - Lancement du plan d'actions _____	29

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2018 _____	34
Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux _____	35
Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société POLIS PRECIS _____	35
Rapport n°3.7 - Participation de SEDIA au salon du SIMI 2018 _____	35
Rapport n°3.8 - Participation d'AKTYA aux salons du SIMI 2018 et MIPIM 2019 _____	35
Rapport n°3.9 - ZAE « Nord Portes de Vesoul » - Vente du lot 2 _____	35
Rapport n°3.10 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2017 _____	37
Rapport n°3.11 - Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2017 _____	37
Rapport n°3.12 - Sedia - Rapport des élus administrateurs - Année 2017 _____	37
Rapport n°3.13 - Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2017 _____	37
Rapport n°3.14 - Société Publique Locale « Agence Économique Régionale de Bourgogne - Franche-Comté » - Rapport des élus administrateurs - Année 2017 _____	37
Rapport n°3.15 - Campus Bouloie - Demande de subventions _____	37
Commission n°04 : Développement durable _____	38
Rapport n°4.1 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chemaudin et Vaux, Franois, Les Auxons, Roche-lez-Beaupré et Saône _____	38
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse _____	38
Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Busy, Chemaudin et Vaux, et à l'association De la fleur au fruit _____	38
Rapport n°4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2019 _____	38
Rapport n°4.5 - GeMAPI - Convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) pour une assistance technique sur les affluents de l'Ognon _____	38
Rapport n°4.6 - Projet alimentaire territorial : réponse à l'appel à projet « Santé environnementale » _____	38
Rapport n°4.7 - Évolution du défi Familles Actives pour le Climat vers une méthode d'accompagnement au changement _____	38
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____	38
Rapport n°5.1 - Convention intercommunale des attributions du Grand Besançon _____	38
Rapport n°5.2 - Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur _____	39
Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics _____	39
Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2018 : opération de démolition de 48 logements locatifs publics rue de Chaillot à Besançon _____	39
Rapport n°5.5 - Programme de 15 logements en location accession réalisés par Néolia à Besançon site Planches-Relançons _____	39

Rapport n°5.6 - SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2017 _____	39
Rapport n°5.7 - Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouveau Urbain - Grette _____	40
Rapport n°5.8 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017 _____	40
Rapport n°5.9 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 2 ^{ème} programmation - Subventions supérieures à 10 000 € _____	41
Rapport n°5.10 - Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne 2018-2022 _____	41
Commission n°06 : Aménagement et coopérations _____	42
Rapport n°6.1 - Participation au projet INTERREG France Suisse « Arc jurassien - aide à la décision (ARC-AD) » porté par l'Université de Franche-Comté et la Haute École du Canton de Vaud _____	42
Rapport n°6.2 - Rapport d'activité du conseil de développement participatif (CDP) _____	42
Rapport n°6.3 - Modifications par avenant de la convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux _____	42
Rapport n°6.4 - Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Devecey - Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables _____	42
Rapport n°6.5 - Arrêt du PLU de la commune de Nancray et bilan de la concertation préalable _____	43
Rapport n°6.6 - Commune de Fontain - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 - Approbation après enquête publique _____	43
Rapport n°6.7 - Commune de Châtillon-le-Duc - Règlement Local de Publicité - Approbation après enquête publique _____	43
Rapport n°6.8 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition _____	43
Rapport n°6.9 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public _____	43
Questions diverses _____	43
Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	43
Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	43

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Premier Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h10 .

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil
du 24/05/18 et 29/06/18

M. BAULIEU.- Bonsoir à tous. Le Président est retenu quelques instants auprès du CCAS au centre-ville, il nous rejoindra dès que possible. Mais il aura quelques minutes de retard. Si vous le voulez bien, je vous propose que nous commencions. Je déclare la séance ouverte. La vérification du quorum a été faite.

Sont excusés pour la séance Dominique ROY et Rosa REBRAB. Sont en retard Alain BLESSEMAILLE et Michel JASSEY. Ont donné un pouvoir : Dominique SCHAUSS à Éric ALAUZET, Pierre CONTOZ à Daniel HUOT, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER, Jean-Marc JOUFFROY à Yves MAURICE, Pascal BONNET à Jacques GROPERIN, Émile BRIOT à Clément DELBENDE, Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Pascal CURIE à Catherine THIEBAUT, Marie-Laure DALPHIN à Mina SEBBAH, Danielle DARD à Jean-Louis FOUSSERET, Myriam LEMERCIER à Béatrice FALCINELLA, Christophe LIME à Pascal DUCHEZEAU, Michel OMOURI à Sophie PESEUX, Christine WERTHE à Ludovic FAGAUT, Gilbert GAVIGNET à Bernard GAVIGNET, Patrick CORNE à Jacky LOUISON, Jean-Marc BOUSSET à Florent BAILLY, Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER, Jean-Yves PRALON à Serge RUTKOWSKI, Yves-Michel DAHOUÏ à Nicolas BODIN, Rosa REBRAB à Abdel GHEZALI, Patrick BONTEMPS à Michel LOYAT, Myriam EL YASSA à Marie ZEHAF, Philippe GONON à Catherine BOTTERON, Philippe BIZE à Elsa MAILLOT, Julien ACARD à Philippe MOUGIN. J'ajoute les excuses de Pascal CURIE qui représente le Président à une conférence. Merci de le noter également comme étant « excusé ». Bien évidemment, comme il est d'usage, s'agissant des conflits d'intérêts, normalement les choses sont notées lorsque c'est repéré. Si tel n'est pas le cas, merci de l'indiquer.

Il nous faut un secrétaire de séance. Qui se précipite au premier rang ? Anthony POULIN. Merci beaucoup.

Je vous propose d'approuver les procès-verbaux des Conseils des 24 mai et 29 juin dernier. Y a-t-il des observations, des abstentions ou des oppositions sur celui du 24 mai ? Il n'y en a pas. Il est adopté. Pour celui du 29 juin, c'est le même exercice. Y a-t-il des observations, des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas non plus. Il est donc également adopté.

Rapport n°0.2 - Modification de la composition de
la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. BAULIEU.- Vous avez pris connaissance de ce rapport. Avez-vous des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°0.3 - Modification d'une représentation de la CAGB
au Conseil d'Administration de l'ENSMM

M. BAULIEU.- Vous avez vu que le statut juridique de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) a changé. Nous devons donc renouveler notre délégation. Nous proposons de reprendre les mêmes : Jean-Louis FOUSSERET (titulaire) et Dominique SCHAUSS (suppléant). Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2018

M. BAULIEU.- Je vais faire une présentation rapide de cette décision modificative n°2 avec tout d'abord quelques indications sur le budget principal. Vous avez pu prendre connaissance de tout cela, notamment la notification du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) avec le fait que nous sommes à la fois contributeurs et bénéficiaires, mais dans le processus de sortie. Néanmoins, l'exercice 2018 nous est plus favorable que ce que nous pensions, le processus de sortie ayant été prolongé. Le solde est à +56 000 € par rapport à ce que nous avons inscrit au budget. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en majoration par rapport à nos prévisions. C'est aussi le fait de notre intégration fiscale et la situation plus favorable des intercommunalités dans l'enveloppe globale, à la différence de ce que nous connaissons pour la plupart des communes, ou tout au moins pour un grand nombre. Je suis de celles-là, mais cela n'y change pas grand-chose pour nous tous.

Vous avez ensuite la reprise de provision concernant le contentieux d'Osselle. Concernant cette commune, vous avez, plus loin dans le rapport, une indication d'utilisation des dépenses imprévues. En effet, nous avons versé l'indemnité à laquelle le tribunal nous a condamnés pour un peu plus de 287 000 €, et nous actionnons donc la provision faite de 90 000 €, la différence étant prélevée sur les dépenses imprévues. Ayant procédé au versement de cette somme, plus les intérêts moratoires habituels, nous sommes dans le processus. Nous verrons la suite des événements concernant le devenir de la présence du gérant sur le site, puisque nous sommes dans une démarche de fin de collaboration.

Concernant les dépenses, sur le FPIC, le mouvement est inverse à celui indiqué précédemment. Nous avons de nouvelles inscriptions de crédits et de redéploiements. Je ne vais donc pas rentrer dans le détail. Sur le développement économique, nous avons abondé le FIE (Fonds d'Intervention Économique). Nous abondons également exceptionnellement le fonds « isolation et centre de village » (subvention aux communes). Nous ne tiendrons pas ce rythme tous les ans, mais cette année, nous le faisons. Vous avez également les acquisitions de matériels et de véhicules. Il s'agit notamment de remplacer les véhicules incendiés au mois de juillet.

Concernant l'actualisation de l'échéancier des crédits de paiements sur l'AP/CP (autorisation de paiement/crédit de paiement) « PNRU » (Programme National pour la Rénovation Urbaine), sans modification du total de l'AP et du besoin de financement, nous avons une diminution du besoin de financement de l'AP/CP itinéraire cyclable et un redéploiement sur le programme hors AP sur les 75 000 € pour accélérer quelques opérations. De plus, l'enveloppe de projet d'investissement est augmentée de 182 000 € pour équilibrer cette décision modificative, ce qui permet l'ajustement.

J'ai évoqué l'utilisation des dépenses imprévues. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CRR est modifiée à la baisse et l'excédent du budget reversé au budget principal est réduit de 17 800 €. Concernant le CRR, vous avez noté une augmentation de certaines recettes sur les subventions État et Région. Pour l'État, c'était incertain, mais cela a été confirmé et nous l'enregistrons. Pour la Région, elles sont en augmentation de 50 000 €.

Nous espérons que cela s'inscrit dans le cadre du rééquilibrage des concours de la Région au Conservatoire sur la grande Région.

Concernant les nouvelles inscriptions de crédits, en investissement, nous avons l'acquisition d'instruments, dont un orgue électronique très contemporain en matière de performance. Sur le fonctionnement, nous avons quelques crédits pour la formation des agents en charge du personnel, la cession d'instruments, acquisition, recréation de créances irrécouvrables, etc. sur des crédits pas très importants.

Vous avez ensuite l'AP/CP « parc instrumental » avec la diminution du besoin de financement et le redéploiement sur le programme hors AP. Il s'agit donc de la même manipulation que pour les voies cyclables. D'ailleurs, ces deux AP/CP, que nous parcourons de nouveau ultérieurement, ont vocation à être clôturées. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CRR est diminuée de 26 000 €.

Concernant les budgets annexes, vous avez des inscriptions de recettes supplémentaires concernant les PDV (Portes de Vesoul) section Nord où il y a deux lots, à proximité du lycée Adrien Paris. Il y a non seulement la vente de lots, mais également des dépenses supplémentaires, car il y a un merlon à évacuer. L'excédent du budget annexe reversé au budget principal est réduit à due concurrence. Concernant le budget annexe AIBO (Aire Industrielle Besançon Ouest), il s'agit d'une opération comptable d'apurement d'un compte qui, manifestement, semblait être utilisé de manière impropre antérieurement. En accord avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), l'opération sera réalisée dans cette DM. Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, vous avez la suite des transferts et des déficits et excédents des communes. L'affaire n'est pas tout à fait terminée.

Concernant la participation rénovation de l'atelier du CTM (Centre Technique Municipal), il s'agit de la quote-part des compétences eau et assainissement, ajustée à due proportion pour 7 000 € et 105 000 €. Vous avez ensuite le réaménagement des dettes, ce qui n'est pas du tout inintéressant. Nous avons repris de nombreux emprunts dans les contacts pris, dans les transferts de compétences. La Caisse d'Épargne a accepté de discuter favorablement, ce qui nous permet d'avoir une réduction d'intérêt non négligeable de 1,3 M€ en assainissement, ce qui est loin d'être inintéressant. Cela fait partie de la rationalisation des choses à laquelle nous procédons dans le cadre de ce transfert de compétences.

Concernant les inscriptions pour travaux de renouvellement des réseaux humides sur le lotissement Grand Bois aux Auxons, dans le cadre des travaux à faire, nous avons :

- 17 000 € pour l'eau ;
- 80 000 € pour l'assainissement ;
- 124 000 € pour les opérations de transfert de droit à déduction.

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

Voilà une présentation rapide de cette DM2. Vous avez les tableaux de synthèse qui suivent dans votre rapport. Avez-vous des observations, des questions ou des remarques ?

M. GROSERRIN- Merci, Monsieur le Vice-Président, sans refaire le débat sur la contractualisation, comme c'est le moment de la DM2, je pense qu'il y a des impacts. Le Grand Besançon peut faire abstraction du contexte. J'aurais aimé poser cette question au Maire de Besançon, mais je ne doute pas que vous seriez en capacité d'y répondre. C'est aussi, parce que son engagement politique est peut-être plus proche de celui du pouvoir actuel. Il est vrai qu'actuellement, le Grand Besançon ne peut pas faire abstraction de la trajectoire financière dans laquelle il est inscrit, et surtout de cette future Communauté Urbaine. Nous avons vu que différents maires ruraux appelaient déjà à ne pas transmettre les résultats des élections européennes.

J'ai bien entendu ce matin ce qui s'était dit à Marseille, qu'il y avait de manière très forte une défiance, et surtout une colère des territoires pour la recentralisation. Je vous dis cela, car j'en arriverai ultérieurement à la contractualisation, et peut-être à certaines inquiétudes que nous pouvons avoir sur ce sujet. Dans ce que vous présentez aujourd'hui, les processus financiers sont au cœur de cette tension. Les intercommunalités elles-mêmes haussent le ton en estimant que l'Exécutif et le Gouvernement font fausse route sur de nombreux dossiers. Ici, dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, je ne vais pas faire référence ou faire offense aux communistes, mais ARAGON

parlait du silence assourdissant d'aimer. Je ne sais pas si vous aimez cette contractualisation, mais je m'interroge, car nous pouvons nous poser de questions. Bien évidemment, la contractualisation n'échappe pas à de fortes critiques. Il est demandé à l'État – et vous l'avez entendu aujourd'hui – de corriger toutes les anomalies imposées concernant en particulier le calcul des dépenses – ce n'est pas vous, premier Vice-Président en charge des finances qui ne sera pas d'accord avec mes propos – et surtout de retraiter plus sérieusement la répartition entre fonctionnement et investissement.

S'ajoute aussi à cela une autre demande plus forte que je souhaite relayer ici : ne pas intégrer dans le pacte financier tout ce que les communes, et surtout ici l'intercommunalité, font en lieu et place de l'État. Il est vrai que les récentes annonces de l'État en matière de santé et de pauvreté nécessitent de ce point de vue là aussi des éclaircissements. Besançon, la Franche-Comté et le Doubs ont été choisis pour être plateforme d'accueil de migrants. cet engagement de l'État étant réglé ou équilibré financièrement, je ne mets pas en question la plateforme d'accueil de migrants, mais je crois au contraire que c'est une prise de responsabilité importante et intéressante. Je pense que c'est aussi la reconnaissance du travail fait par la Préfecture du Doubs. Nous savons que des coûts indirects seront générés par des mises à disposition de personnes, ou peut-être de lieu. En tout cas, d'autres engagements de l'État méritent quelques éclaircissements.

Cette réforme ou cette évolution des finances locales devrait se jouer début 2019 dans un projet de loi spécifique que je défendrai au Sénat avec une vision souvent exigeante, respectueuse de la décentralisation, et surtout politique non politicienne, mais en direction des territoires. Néanmoins, en l'attente, j'aurais aimé avoir une réponse à une question, et j'espère que vous serez en capacité de me la donner. Je n'en doute pas d'un point de vue technique, politique, mais d'un point de vue de proximité, c'est peut-être la difficulté. Je regrette que le Président de l'Agglomération ne soit pas là. Je souhaiterais qu'il nous dise – je pense que le message sera vite passé grâce aux téléphones portables – où nous en sommes, quels sont les résultats.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, je pense que vous êtes impliqué dans la discussion. Quels sont les résultats actuels de vos discussions avec l'État sur le budget de notre intercommunalité ? Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous d'autres observations sur la DM ?

M. GROSPELLIN.- J'aurais pu aussi ajouter un élément. Nous avons vu le Président de France Urbaine Monsieur MOUDENC et son 1^{er} Vice-Président Monsieur REBSAMEN. Monsieur MOUDENC étant souvent cité ici et étant apprécié, je vais donc réutiliser ses propos : il y a un décalage flagrant entre les déclarations gouvernementales et la réalité qui s'est jouée lors des négociations. Son 1^{er} Vice-Président parle d'une réalité décevante. Si nous ne revoyons pas la nature des relations entre l'État et les collectivités, pour lui, pour sa commune, il ne se résignera pas justement à voter contre au moment de la clause de revoyure. Merci de m'avoir laissé terminer.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous d'autres interventions ? La question dépasse la DM. Elle a un caractère plus général. Nous avons largement débattu ici de notre situation à l'égard de la contractualisation. Nous avons également été très clairs et très transparents sur notre situation, puisque nous sommes actuellement dans une perspective très claire de pénalisation par le fait du renouvellement de notre contrat de DSP. Il n'est donc pas indispensable que je redonne des précisions sur ce sujet. Quoi que nous fassions dans un cadre qui serait inchangé, bien évidemment, nous tombons sous le coup de la pénalisation. Sur un strict plan financier et ponctuel, j'ai indiqué que, même si la pénalisation se répète, car elle peut se répéter, le lissage se faisant dans le temps, et dans la mesure où nous ne soldons pas les comptes au bout d'un exercice, à partir de notre dépassement de DSP, nous pouvons être pénalisés plusieurs années de suite. Dans l'état actuel des textes, le niveau cumulé sur plusieurs années serait moins lourd que celui du prélèvement additionnel. Ces éléments demeurent.

Quant à la situation du dossier, elle reste inchangée à ce jour. Il n'y a pas de réponse aux questions posées, que nous posons et que posent les organisations nationales. Le Président suit plus particulièrement ce qu'exprime France Urbaine et la DCF, mais nous sommes en parfaite harmonie sur ces questions. Il y a effectivement la liste que nous avons produite sur l'ensemble des ajustements, les crédits européens, etc., qui est largement reprise et partagée. S'agissant de notre cas particulier, parce que nous sommes sur un cas particulier, il a été demandé au gouvernement de créer une instance d'arbitrage précisément appelée à statuer sur les cas exceptionnels. Nous soutenons totalement cette démarche à laquelle nous avons été associés. Mais à ce jour, il n'y a pas de réponse. Cela dit, vous

l'avez très justement évoqué, l'échéance est au début de l'année 2019, puisque les affaires se traiteront sur les comptes de gestion 2018, donc en 2019. Jusque-là, la partie n'est pas perdue. Mais à ce jour, il n'y a pas de modification très profonde.

Sur l'effet de la contractualisation, en dehors de ce que j'indiquais sur les aspects d'impacts de pénalités de contractualisation ou de prélèvement sur les dotations, j'ai indiqué l'écart. Sur la durée, il m'est arrivé de dire ici que cela nous faisait changer de monde très clairement en matière de contrainte. Nous ne sommes pas appelés « collectivité », mais « établissement ». Néanmoins, nous sommes, dans la famille des collectivités, celles de plus en plus sollicitées en matière d'exigence et de challenge à relever. C'est dans la nature même de l'évolution des intercommunalités, de leurs compétences accrues et des challenges que nous souhaitons relever. Quand nous nous disons vouloir nous battre sur notre territoire, il s'agit aussi de mobiliser des moyens. La partie n'est pas simple.

Je vais ajouter une appréciation personnelle. Depuis des années, lorsque les collectivités se sont engagées avec l'État sur ce que l'on appelle « la réduction des déficits », et je dis « ce que l'on appelle », car nous n'avons pas vu le début du commencement, nous avons toujours soutenu le fait que chacun fasse sa part. C'était vrai avant, ce qui n'a pas été respecté. Cela devrait être vrai ici, mais pour l'instant, cela ne l'est pas. Force est de constater que nous ne sommes pas tout à fait au rendez-vous, ce que je trouve éminemment regrettable, mais je m'exprime en mon nom personnel. Sur ce point, moins précisément qu'au moins un collègue dans l'assemblée, nous avons tous pu prendre connaissance des dispositions du projet de loi de finances. C'est au regard de ces éléments que je viens de produire ce commentaire personnel.

Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance et reprend la présidence.

M. BAULIEU.- Je ne sais pas si vous souhaitez reformuler les questions à l'arrivée du Président, car il y avait un regret qu'il ne soit pas présent. Voilà la réponse que nous sommes à même de donner à ce jour. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur cette DM2 ? Je compte 11 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous, veuillez excuser mon retard. Il n'y a pas de commentaire particulier sur ce rapport.

M. BAULIEU.- Nous l'avons évoqué incidemment dans le rapport précédent.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.3 - Transferts des résultats 2017 compétences eau, assainissement et eaux pluviales

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport n°1.1.4 - Budget Annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest - Apurement du compte de réserves (1068)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Application d'un abattement de 15 % de taxe foncière sur les propriétés bâties
pour les commerces de moins de 400 m² et augmentation
du coefficient de majoration de taxe sur les surfaces commerciales

M. CROIZIER.- Je voulais exprimer ici mon soutien au petit commerce de Besançon et de l'Agglomération, qui subit une double concurrence, à la fois celle des grandes surfaces, mais aussi celle du commerce électronique. Je crois que la mesure proposée ici est bonne. Je soutiens la possibilité qui nous est offerte par un amendement du groupe centriste Modem, qui nous permet, d'une part, de préserver le commerce de centre-ville en faisant en sorte que les impôts restent supportables pour ces entreprises, et, d'autre part, de corriger un déséquilibre créé par la revalorisation des valeurs locatives qui, comparativement, pénalisera beaucoup plus les commerces de centre-ville que les grandes surfaces commerciales. Voilà ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CROIZIER.

M. BAULIEU.- Laurent CROIZIER ayant présenté le rapport, cela m'évite de le reprendre. Je le remercie. Les relais territoriaux fonctionnent bien quelquefois, même si certains s'en plaignent. Je voudrais ajouter un élément en écho à la fin de son propos. Dans ce département, lors de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, nous avons actionné autant que nous le pouvions nos capacités à tasser un peu les valeurs locatives des centres. Cela me permet de souligner un problème qui n'est pas propre à Besançon, et c'est à peu près vrai dans toutes les villes : nous avons des problèmes en centre-ville. Néanmoins, il y a une vraie responsabilité des bailleurs dans les centres-villes. Lors de la Commission de révision des valeurs locatives, nous avons tordu un peu le museau de la réglementation. Nous pouvions agir sur 15 %, nous l'avons fait. Mais la réalité à laquelle nous étions confrontés résultait tout simplement des déclarations des loyers produits par les commerçants du centre-ville.

Il y a un véritable problème de niveau trop élevé des loyers en centre-ville, et ce n'est pas propre à Besançon. Je lisais dernièrement des propos très clairs du Maire et Président de la Communauté de Vesoul, ville moins grande que Besançon. Il y a une véritable réalité sur laquelle nous n'avons pas prise. C'était précisément le sens de l'intervention d'Alain CHRÉTIEN qui souhaiterait que la loi permette des révisions de loyer. Nous pouvons agir de manière indirecte, ce que nous proposons ce soir. Nous avons essayé d'y travailler intelligemment, dans un parfait accord au sein de la Commission Départementale où il y a des élus et des représentants consulaires et des professionnels, mais avec un levier modéré par rapport à un problème qui devrait être traité par ailleurs. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. GROSPELLIN.- Moi aussi, je me réjouis. Je crois que c'est une très bonne idée. Cela dit, avez-vous calculé l'impact financier ? Sauf erreur de ma part, je ne l'ai pas. Ce n'est pas pour jouer les esprits chagrins, mais nous sommes dans une période difficile dans le cadre du budget de la CAGB. Je voudrais vous dire également que nous reviendrons sur ce sujet dans le rapport n°3.3, car il y a un véritable problème. En Conseil Municipal, je parlais d'un moratoire. Je m'expliquerai tout à l'heure là-dessus, car je crois qu'il y a une vraie réflexion. Plus nous aurons un centre-ville fort, plus nous aurons une périphérie forte.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, nous y reviendrons dans le rapport n°3.3.

M. GROSPELLIN.- Je n'ai pas terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, terminez.

M. GROSPELLIN.- L'impact financier est certainement très important. Je pense qu'il peut impacter quelque part. Quel que soit le résultat de cet impact financier, j'en suis ravi, car je crois que c'est important de le faire. De plus, vous donnez un signal fort en direction de ceux qui, parfois, s'en vont ailleurs, qui gardent leur magasin en centre-ville, ou qui vont souvent en zone, et qui parfois aussi délaissent l'appartement au-dessus de leur commerce pour habiter en dehors du centre-ville. Nous l'avons vu, cela a été dit et rapporté dans les rapports Pointereau et Bourquin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSPERRIN, avez-vous terminé ? Je voudrais simplement vous rappeler ce que j'ai déjà dit. Le problème soulevé est véritable. Nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail, de réfléchir autour de Thierry MORTON, adjoint au commerce à Besançon, et de Pascal ROUTHIER, Vice-Président chargé du commerce plutôt dans la périphérie. C'est un problème. Il y a effectivement une inquiétude à avoir concernant toutes les augmentations de surfaces qui naissent dans la périphérie, toutes les augmentations de mails commerciaux sur l'ensemble de la périphérie. Cela pose un véritable problème. Je souhaite qu'il y ait ce débat, car l'Agglomération devra prendre une position globale, et non au coup par coup.

Par le passé, il y avait quelques demandes sur l'ensemble de l'Agglomération, alors qu'aujourd'hui, cela fleurit. Il faut que notre Agglomération soit équilibrée, qu'il y ait des commerces en centre-ville, une ville-centre dynamique qui puisse attirer de très loin. Il faut aussi des périphéries avec des enseignes que l'on ne trouvera pas dans les centres-villes. Tout cela doit être bien équilibré. Aujourd'hui, nous devons avoir une réflexion et nous l'aurons. Je ne sais pas si cela passera par un moratoire. Pourquoi pas ? Nous réfléchissons. J'en ai déjà parlé à Gaby. Nous nous sommes déjà réunis une fois concernant l'agrandissement d'un hypermarché au nord-ouest de Besançon. Nous devons avoir une position différente de celle du Président ou du Vice-Président, mais que nous élaborerons ensemble, car il y a le pour et le contre. Néanmoins, nous devons parler de tout cela.

Ce n'est pas en multipliant les surfaces commerciales que l'on multiplie le pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat étant toujours le même, certains commerces mourront faute de clientèle autour. Nous reviendrons sur ce sujet étant donné que chacun voudra défendre sa surface commerciale. Mais nous devons être clairs sur ce sujet et faire des propositions. Il y aura un véritable débat sur ce sujet, ce débat étant assez urgent. Nous ne pouvons pas attendre très longtemps. Voilà ce que je voulais redire ; j'en avais déjà parlé ici et je l'ai également dit au Conseil Municipal de Besançon.

M. BAULIEU.- Je voudrais répondre à la question de Jacques GROSPERRIN. Je voulais vérifier les chiffres indiqués en haut du rapport. Nous sommes dans l'Agglomération et nous avons sur la périphérie des grandes surfaces. Le solde de l'opération pour le Grand Besançon est fiscalement très positif, avec une perte de recettes de taxes foncières de 17 000 € et un gain de TASCOT (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) de 135 000 €. Les chiffres dans l'encart sont les bons.

Dans le droit fil de ce que j'indiquais précédemment sur la révision des valeurs locatives, pour être également complet sur ce registre, si certains locaux professionnels ont réussi une parfaite optimisation, ce sont précisément les très grandes surfaces qui, manifestement, ont su gérer l'opération, ce qui n'est pas propre à la Commission Départementale du Doubs, puisque sur le plan national, c'est une perception claire des choses. Je ne sais pas si l'on pourra corriger un jour, mais c'est une réalité. Je voulais donc compléter par cet élément l'information.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.6 - Renouvellement de la convention de gestion des archives CAGB-Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Suite à une question soulevée par Jean-Paul MICHAUD sur le caractère soutenable pour certaines communes du transfert de compétence Voirie, il a été décidé de créer une commission ad hoc qui a examiné en toute impartialité et indépendance les mesures d'accompagnement nécessaires (ou non) à mettre en œuvre pour les communes qui ne pourraient pas supporter les attributions de compensations. Je rappelle qu'elle était totalement indépendante. Je la connais de nom, mais je ne l'ai pas rencontrée sur ce sujet. Elle compte notamment parmi ses membres Monsieur Gabriel MIGNOT, Président honoraire de la Chambre de la Cour des Comptes, Monsieur Daniel TRICOT, Président honoraire de la Chambre Commerciale, Financière et Économique de la Cour de Cassation, Monsieur Jean-Paul PROST, payeur départemental à la retraite.

D'ailleurs, une commission de ce type avait été mise en place pour le tram, ce qui fait que nous n'avons eu que deux recours au tribunal administratif, recours que nous avons gagnés, tous les autres ayant été jugés selon des règles qui devaient convenir aux tribunaux, d'anciens Présidents ayant appliqué ces règles. Cette Commission s'est réunie les 14 et 17 septembre dernier pour estimer dans le détail la situation des 24 communes qui avaient souhaité voir leurs comptes examinés. Nous ne connaissons pas les résultats de cet examen. Aux dernières nouvelles, les avis seraient en cours de formalisation et devraient être envoyés à chaque commune par voie postale en fin de semaine ou en début de semaine prochaine. Ces avis seront accompagnés de l'ensemble des produits des études rétrospectives ou de prospective financière.

Au niveau de la CAGB, nous aurons l'avis de la Commission que nous nous sommes engagés à suivre. Qu'il soit positif ou négatif, nous suivrons cet avis, mais il est bien entendu que nous n'aurons pas les éléments d'études du cabinet Mazars. Ils appartiennent à la commune puisqu'ils concernent la gestion. Nous n'avons pas à nous immiscer dans la gestion des communes. Le cabinet et les experts ont regardé cela. Ils les redonneront à la commune, nous connaissons la décision de la Commission, mais sans plus. Cet avis s'imposera à l'Agglomération, et sera d'ailleurs intégré dans les calculs des attributions de compensation. Voilà ce que je peux dire sur le sujet Je pense que la semaine prochaine, les 24 Maires recevront un courrier. Mais ne m'en demandez pas plus, car je ne connais pas les décisions de cette Commission, je ne les connaîtrai pas, et je n'ai pas à les connaître.

M. FIETIER.- J'aimerais saluer la démarche qui a vu la mise en place de cette Commission. Par contre, je ne peux pas faire autrement qu'exprimer nos inquiétudes, notamment à Nancray, car nous nous sommes aperçus que le cabinet Mazars faisait une prospective à cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Votre Maire m'a écrit pour cela.

M. FIETIER.- Notre problème dépasse largement cette échéance. Du coup, nous nous questionnons. Nous ne pensons pas que la situation se sera améliorée dans cinq ans. Nous ne voyons pas comment. Du coup, que se passera-t-il dans cinq ans ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une démarche volontaire de l'Agglomération. Rien ne nous y obligeait. Nous voulions faire en sorte que les communes qui pourraient rencontrer des difficultés financières ne soient pas pénalisées par ce transfert de compétence.

Je ne sais pas si vous êtes dans la liste des communes retenues, mais vous le saurez en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine. Quant à la durée, la Commission décidera de façon indépendante. Je rappelle que cela a été mis en place volontairement. Ce n'était pas du tout une obligation. À l'heure actuelle, je ne peux pas vous dire comment sera traitée la commune de Nancray. Vous le saurez avant moi, ce qui est normal.

M. FIETIER.- Du coup, que se passera-t-il à l'échéance ? Nous sommes de fervents promoteurs de la Communauté Urbaine, mais à un moment donné, ce sera difficile pour nous de voter des choses que nous saurons nous mettre en difficulté.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudra peut-être attendre les conclusions de l'étude pour voir si vous êtes dedans ou non. Si vous êtes dedans, c'est mieux. Concernant la durée, il y a peut-être aussi d'autres problèmes

à régler. En effet, en matière d'étalement de la dette, une durée de cinq ans est plutôt correcte. Après, s'il y a d'autres choses, nous verrons, mais je ne peux pas vous dire. Comment pourrais-je me prononcer sur un dossier que je ne connais absolument pas ?

M. FIETIER.- J'entends bien, mais nous vous avons interpellé sur le sujet. Nous sommes surendettés jusque 2031.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous m'aviez même écrit. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet. Il s'agit ici de prendre en charge les frais de déplacement quand ils viennent. Avez-vous d'autres interventions ?

M. HUOT.- Je voudrais juste faire une remarque. Nous avons demandé cet audit. Nous n'avons pas du tout été enthousiasmés, pour ne pas dire déçus, de la qualité du cabinet. Nous remplissions des cases. Je pense que dans la vision de l'évolution d'une commune et de ses finances, c'était très limite. Certes, nous aurons un avis externe, mais nous pouvons nous interroger sur la qualité du travail.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que l'on vous a demandé quelques chiffres.

M. HUOT.- Non, pas du tout. C'était d'un intérêt très moyen.

M. LE PRÉSIDENT.- Le cabinet Mazars est connu.

M. HUOT.- Il y avait peut-être plusieurs auditeurs, je ne sais pas. Nous avons eu l'occasion d'échanger, et je n'étais pas le seul à avoir ce point de vue. Tu as expliqué comment cela s'engageait. Mais cela veut dire que l'analyse qui sera faite par la Commission extérieure fera avec les éléments qu'on lui fournit.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas « qui sera faite ». Elle est faite. Je pense qu'ils ont dû avoir les éléments pour décider, sans quoi les personnes ne décideraient pas en toute connaissance de cause. Or ils ne nous ont pas demandé de renseignement supplémentaire. Le cabinet Mazars est un des majors. Cependant, je ne connais pas les auditeurs, je ne peux donc pas juger leur qualité. Pour l'instant, il s'agit de prendre en charge les frais des membres de la Commission. D'ailleurs, cela ne doit pas aller chercher bien loin. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Plan de Déplacement du Personnel

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le résumé. Nous sommes dans une administration et nous travaillons, comme dans toute entreprise, à assurer des progrès dans le déplacement de nos agents. Nous parlons ici bien évidemment des déplacements domicile-travail. À travers cette démarche, nous souhaitons favoriser le développement durable, préserver l'environnement, pour essayer progressivement de réduire l'usage de la voiture, notamment en solo, sur ces trajets. Parmi l'ensemble des actions, un travail d'animation permanent est conduit dans nos services.

Nous proposons également de mettre en place au moins trois mesures particulières d'incitation :

- une majoration des abonnements de transport en commun pour passer de 50 à 70 % (l'estimation est dans le rapport) : portant sur les bénéficiaires actuelles, cette majoration est forcément un peu élastique. Nous espérons bien toucher d'autres personnes. Il y a donc une dépense supplémentaire à prévoir par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport,
- la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo d'un montant maximum annuel de 200 €,
- une participation au programme d'animation et de prêt de vélo à assistance électrique (VAE) : nous souhaitons ainsi donner l'envie de ces vélos ; les utilisateurs en disant le plus grand bien, nous faisons le pari que celui qui aura essayé le vélo électrique ne pourra plus s'en passer.

Voilà les éléments essentiels que nous soumettons à l'assemblée sur ce plan de déplacement du personnel. Nous nous prononçons pour la CAGB, mais cela vaut également pour la Ville et pour le CCAS.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme PRESSE.- C'est une très bonne mesure incitative pour prendre le vélo sous toutes ses formes. Il faut espérer que les infrastructures correspondantes suivront. On m'a indiqué que sur l'Agglomération, jusqu'à maintenant, 30 km de pistes cyclables auraient été réalisés en 18 ans, soit à peine 2 km/an, ce qui est très peu. Ce genre de mesure ne fonctionnera que si les personnes peuvent rouler sur des pistes sécurisées. Je ne connais pas le nouveau plan cyclable, mais j'espère qu'il sortira bientôt, que nous avons l'intention d'augmenter le nombre de réalisations pour 2019. C'est pareil pour le schéma piétonnier. Actuellement, il n'y a pas de schéma directeur piétonnier. Il serait donc souhaitable d'aller aussi sur cette mesure.

Je vous rappelle que nous avons eu deux signaux d'alerte forts cet an-ci, à savoir la démission du ministre Nicolas HULOT et les manifestations citoyennes pour le climat, qui interpellent les politiques, et qui nous interpellent sur nos responsabilités quant à mettre un coup d'accélérateur sur l'ensemble des politiques que nous menons, que ce soit en aménagement du territoire, transport, économie, habitat, environnement. Prochainement, dans la révision du Plan Climat que nous démarrerons, j'inviterai certains Vice-Présidents ici présents, des conseillers ou Maires qui conduisent des stratégies particulières sur leur territoire, à se retrouver pour voir comment nous pouvons mettre ce coup d'accélérateur dans nos prochaines politiques.

M. LOYAT.- Je pense que cet enjeu climatique, et plus généralement concernant l'environnement, est largement partagé. Concernant les chiffres donnés sur les réalisations du cyclable dans l'Agglomération, il s'agit de la partie périphérique. Jusqu'à présent, il y a un schéma cyclable sur l'Agglomération, mais il concerne les communes périphériques. Par ailleurs, il y en a un autre sur la ville de Besançon, avec un nombre de kilomètres bien supérieur, et fort heureusement pour le cyclable. Le futur schéma ne tombera pas de la tribune. Il est en cours de finalisation, et il sera présenté dans un Bureau-Débat. Ces grands principes ont été présentés hier ou avant-hier en Commission. Il n'est pas encore totalement finalisé. La présentation se fera d'abord en Bureau-Débat, car il y aura un débat collectif sur les moyens à engager, donc sur les arbitrages financiers.

Concernant les principes, je crois que nous serons d'accord assez rapidement, de même sur les enjeux généraux. Il y aura ensuite une discussion d'abord en Bureau sur les moyens financiers à engager et sur les moyens d'arbitrage par rapport à d'autres politiques. Je ne vais pas en dire plus sur ces arbitrages à venir. Ensuite, ce schéma cyclable sera présenté. Il ne tombera pas d'un bureau, mais il y a eu un travail avec les communes, un travail important des services, ce que je tiens à souligner. Pendant un moment, il a été un peu mis entre parenthèses au niveau des élus, car avec l'importance du travail particulièrement sur le transfert de la Voirie, les services ont continué à travailler. Bien évidemment, nous viendrons avec des éléments très concrets. Cela dit, le curseur concernant les aménagements cyclables dépendra beaucoup des moyens financiers. Pour le reste, pour d'autres mesures moins coûteuses (jalonnement, sécurisation des vélos), même si ce n'est pas négligeable, les aspects financiers seront moins déterminants, et ta voie comptera avec celle d'autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est clair qu'il y a encore beaucoup à faire. Néanmoins, je voudrais que nous regardions d'où nous venons, et je ne parle pas forcément que de Besançon, mais aussi de la périphérie. Il y a 20 ans, le vélo était un moyen de déplacement très peu utilisé. Aujourd'hui, les choses ont considérablement changé, ce qui est bien. De plus, l'arrivée du vélo à assistance électrique change totalement les choses. Je n'ai jamais été fan, mais je me dis que c'est bien, que toutes les personnes à vélo ne sont pas dans des voitures et que les choses ont beaucoup changé. Beaucoup de choses ont été faites. Ce n'est pas forcément facile non plus, nos voiries ne s'y prêtent pas toujours, surtout dans les villes ou les villages étroits. Cela se fait petit à petit. Je retiens surtout cette volonté de le faire, d'avancer, certainement d'avancer encore plus rapidement, en regardant bien une chose assez fondamentale : le partage des espaces. Les automobilistes doivent partager les espaces avec les cyclistes qui doivent les partager avec les piétons. Or il y a encore un certain nombre de choses à faire sur ce sujet.

Je trouve que les choses n'avancent certainement pas assez vite, mais honnêtement, dans une assemblée comme la nôtre, il y a 30 ans, quasiment personne ne serait venu à vélo. Aujourd'hui, vous êtes au moins une dizaine, peut-être plus. Les choses avancent, la mentalité des gens et les usages changent. Certaines entreprises favorisent les déplacements à vélo. Nous donnerons même des

indemnités kilométriques pour venir à vélo. Cela avance. Comme vous le savez, les collectivités suivent toujours un peu l'évolution des usages et des mœurs. Nous allons donc avancer.

M. ALAUZET.- Monsieur le Président, vous avez raison d'indiquer qu'il y a 20 ans, ce n'était pas un sujet très populaire. Il faisait même l'objet de ricanements. Les choses ont donc bien changé. Il y a en même temps une notion de modernité dans ces déplacements, surtout avec la motorisation électrique. En avance de la loi de mobilité, qui viendra prochainement en discussion, et des annonces, qui pourront être faites sur des évolutions sur le financement ferroviaire ou autre, ce plan vélo a été annoncé il y a une quinzaine de jours.

Concernant la question importante soulevée par Françoise PRESSE au sujet des infrastructures, ce plan vélo prévoit pour la première fois une enveloppe financière de 350 M€ sur les quatre années de législature restantes pour réaliser des infrastructures. Je pense que l'Agglomération et d'autres collectivités pourront s'en saisir. Ce sera donc un levier utile. C'est à la fois un signal politique et quelques réserves financières utiles.

Je voudrais signaler qu'en plus de l'intérêt sur le climat et sur la santé, chaque personne passant de la voiture au vélo ou au transport collectif représente une voiture en moins dans l'espace public, du dégagement et de la fluidité pour tous les autres. En effet, 3 % de voitures en moins représentent tout de suite une amélioration très importante de la circulation. Quand on traite la question de la circulation, c'est aussi celle du déplacement des personnes d'un mode à un autre, et le vélo est une des possibilités.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

M. POULIN.- Sur ces sujets, pour aller dans le sens des propos de Françoise PRESSE, en termes d'annonce, le plan vélo a pu montrer que le vélo était considéré désormais par l'État comme un réel moyen de déplacement quotidien. Mais le compte n'y est pas tout à fait : cela représente 0,70 €/an/habitant pour des infrastructures, notamment d'État, pour lesquelles nous aurions pu attendre de l'État qu'il soit à nos côtés pour absorber et porter avec nous des investissements importants sur les ruptures urbaines. Ce qui manque et ce qui sera vraiment important dans le plan vélo de l'Agglomération, c'est que les réseaux puissent dialoguer entre eux et que certaines ruptures urbaines ou discontinuités soient désormais clairement inscrites dans le programme. À Besançon, nous avons certains boulevards, la rue de Dole et d'autres, extrêmement connus qu'il faudra absolument intégrer dans le plan vélo. Cela nécessitera des financements et nous serons à vos côtés pour défendre la somme la plus importante.

Je voulais surtout insister sur le fait que nous ne pouvons pas imaginer ni penser la mobilité cyclable sans imaginer la mobilité piétonne. Sans cela, le forfait mobilité active, qui sera également en discussion, serait aussi une bonne chose à expérimenter dans notre collectivité pour ne pas simplement encourager le vélo, mais aussi la marche en complément du transport en commun. Dans la ville-centre, la majorité des déplacements se fait à pied. Cela fait donc aussi partie de notre PDU et il faut aujourd'hui l'aborder en même temps que nous abordons des cycles.

M. LE PRÉSIDENT.- En un mot, il faut payer les marcheurs. J'entends ce que tu dis, mais je suis d'accord avec Éric. Il faut dire aussi que rien n'a été fait auparavant. Soulignons donc au moins qu'il y a quelque chose de fait. Si nous regardons ce qui a été réalisé précédemment et les efforts faits aujourd'hui, nous faisons plus, mais ce n'est pas assez. Je tiens compte du fait que les modes de vie et les habitudes ont changé. Il y a donc une véritable opportunité. Nous savons aussi que l'on peut mettre son vélo dans le tram, sauf aux heures de pointe pendant lesquelles c'est interdit. Souvent, le premier ou le dernier kilomètre est compliqué à faire. Néanmoins, certaines choses ont été faites.

M. LOYAT.- Concernant l'avenir, je crois que nous nous satisferons du taux de subventionnement existant aujourd'hui. Si à l'avenir nous avons le taux que nous avons obtenu pendant les années passées, nous nous en satisferons.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Nous n'allons pas entrer dans le débat sur ce sujet. Je regarde simplement ce que nous avons pu faire par le passé. Néanmoins, le sujet n'est pas là. Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons faire plus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.2.2 - Création d'un poste de Préfigurateur de la SPL Destination Besançon
auprès de la DGA du Pôle Développement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray -
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

M. LE PRÉSIDENT.- Vous modifierez : la personne en charge du dossier n'est pas Elsa MAILLOT, mais Emmanuel DUMONT, pour des problèmes d'incompatibilité, j'imagine. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Il se passe beaucoup de choses à Nancray, entre autres sur les « tram images » ou « bus images ».

Rapport n°7.2 - Adhésion à l'association européenne Via Francigena

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la version italienne du chemin de Jacques de Compostelle.

Mme MAILLOT.- Je voudrais juste dire un mot.

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, il n'y a pas de présentation. Tu répondras aux questions éventuelles. Mais si tu veux dire un mot, vas-y. Je ne voudrais pas t'empêcher de parler.

Mme MAILLOT.- Non, il s'agit simplement une adhésion pour l'ensemble de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Taxe de séjour - Adoption des tarifs 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Tu répondras aux éventuelles questions sur ce rapport. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Convention de prestation d'entretien des espaces mis à disposition
par la commune d'Osselle-Routelle au Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Musiques en Herbe 2018-2019 - Attribution des subventions

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.6 - CRR - Demande de subvention État - Année 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Elsa MAILLOT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.7 - Fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile

Mme MAILLOT.- La présentation va être rapide. Il s'agit d'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres pour la fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 septembre dernier. Elle a attribué :

- le lot 1 à SFR pour un montant approximatif de 832 000 € pour quatre années,
- le lot 2 à SFR pour un montant approximatif de 310 150 € pour quatre années.

Globalement, c'est en baisse par rapport aux montants prévus. Je voulais donc vous annoncer la bonne nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Un intervenant.- Je voudrais simplement faire une petite remarque. Lorsque l'on nous a présenté ce rapport en CAO la semaine dernière, on nous a dit que le montant était annuel.

Mme MAILLOT.- Oui, il y a eu une erreur. C'est réellement pour les quatre années.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Retrait de la CAGB du SIVOM de la Vallée

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8.2 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)
des principaux syndicats dissous au 1^{er} janvier 2018 - Ex SIAC -
Adduction en eau potable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)
des principaux syndicats dissous au 1^{er} janvier 2018 - Ex SIAC -
Assainissement collectif

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats
dissous au 1^{er} janvier 2018 - Ex SPED'EAU - Adduction en eau potable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.5 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)
des principaux syndicats dissous au 1^{er} janvier 2018 -
Ex SIAEP Grandfontaine-Montferrand-Velesmes - Adduction en eau potable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.6 - Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) des principaux syndicats
dissous au 1^{er} janvier 2018 - Ex SIA des Alaines - Assainissement collectif

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.7 - Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour
la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat
poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement faire une remarque concernant tous ces services d'eau. Il y a vraiment urgence, la maison brûle. Suite à tout ce que nous voyons dans les journaux et surtout sur le terrain, nous avons vu que des zones entières étaient en pénurie d'eau, par exemple le Haut-Doubs ou le Pays de Montbéliard. Nous avons eu une courte discussion à ce sujet avec Monsieur LIME.

Il faut vraiment attirer l'attention de toutes les collectivités et de toutes les autorités sur ce problème. Je pense qu'il est temps que toutes les collectivités, y compris la nôtre, se penchent sur la question d'un partage avec les autres. Pour une fois, je suis pour les communautés sur ce sujet, car nous sommes tous égaux en France. Avant que certains ou que certaines régions manquent cruellement d'eau, la CAGB doit attirer l'attention du Préfet et des autorités pour que des installations de partage soient faites.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est une bonne idée.

M. MOUGIN.- Il faudrait mettre des tubes reliant les communes entre elles justement pour partager ce bien précieux qui va devenir de plus en plus rare. Nous le voyons, il y a eu un coup de pluie en trois mois, et pourtant, nous sommes dans le Doubs, région verte. J'aimerais bien que par votre biais, par votre pression, nous attirions l'attention de toutes les autorités régionales.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Denis JACQUIN, mais je voudrais tout de même vous dire que c'est une excellente idée. Néanmoins, cela existe déjà. Nous savons très bien que tout le réseau de Besançon est interconnecté, que nous pouvons renvoyer de l'eau sur le Plateau. Denis donnera peut-être plus de précisions que moi.

M. MOUGIN.- Il faudrait aller au-delà.

M. JACQUIN.- Sur la problématique de l'eau, ce discours a été tenu par Christophe LIME dans toutes les réunions de secteur. Il nous a tous mis en garde contre le risque de pénurie de ressources, notamment si d'aventure un nouvel été aussi chaud que celui que nous venons de connaître devait se représenter. Il a attiré l'attention sur le fait qu'il fallait réfléchir à une échelle beaucoup plus grande que celle de la CAGB pour trouver des solutions pour éviter que des territoires se retrouvent privés d'eau. C'est donc bien dans les esprits.

L'interconnexion existe, mais pas partout. Les moyens sont considérables, mais l'objectif est tout de même de parvenir, sous une dizaine d'années, à interconnecter quasiment tout le territoire de la CAGB. Néanmoins, nous devons avoir une réflexion au-delà du territoire de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons commencé par interconnecter les réservoirs sur Besançon. Je me souviens être allé inaugurer chemin de Valentin une interconnexion qui renvoie sur la vallée de l'Ognon.

Cela existe, nous l'avons déjà fait il y a 10 ans. Mais maintenant, il faut certainement aller encore plus loin sur ce sujet. De plus, au-delà des services d'interconnexion, il faut regarder comment mieux préserver la réserve en eau. On peut toujours interconnecter, mais encore faut-il qu'il y ait de l'eau à distribuer. Actuellement, au niveau de l'Agglomération, nous avons fait de gros efforts ces dernières années.

Nous sommes plutôt bien équipés, mais nous ne serions pas prêts à toute éventualité si nous nous retrouvions face à une deuxième, voire une troisième année de sécheresse. Cela ramène aussi à toutes nos réflexions sur le développement durable, la transition écologique. Nous en revenons toujours au même sujet : c'est une impérieuse nécessité.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.8 - Convention de raccordement au réseau GRDF pour la STEP de Port-Douvot

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez qu'à la station de retraitement des eaux usées de Port-Douvot, nous allons faire du méthane. Nous allons méthaniser des boues et remettre cela dans le réseau GRDF, ce qui nous fera du gaz vert. Nous devons donc signer cette convention de raccordement. Pour information, cette opération coûte 8,6 M€.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.9 - Convention de participation aux travaux de réfection de voirie aux Auxons

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.10 - Convention de participation financière de la CAGB au dévoiement d'un réseau d'eaux usées à Châtillon-le-Duc pour la prise en charge de la partie « amiante »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.11 - Convention financière pour l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue des Charbonnières à Miserey-Salines

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.12 - Engagement d'un accord-cadre pour travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°8.13 - Autorisation de lancement d'un marché de fournitures de pièces et raccords en fonte et de produits chimiques de traitement des eaux

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Michel LOYAT ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Je voudrais intervenir à plusieurs titres :

- en tant que conseiller départemental,
- en tant que principal d'établissement scolaire,
- en tant que parent.

Je ne vais pas refaire tout le sujet au niveau de la Délégation de Service Public, comment elle a pu évoluer entre Transdev et Keolis, notamment en termes de ressources financières par rapport à cette DSP ancienne. Nous connaissons le montant du déficit assez conséquent sur les six ou sept dernières années, avoisinant, de tête, les 21 ou 21 M€. Rappelez-vous aussi l'intervention que j'ai pu faire dernièrement lorsque nous retravaillions sur cette nouvelle DSP. Je m'étais un peu questionné concernant les différentes problématiques, si nous allions retrouver une hausse tarifaire, si nous allions avoir des fréquences de rotation des bus moins importantes, ou en tout cas une moindre qualité de service.

Je vous questionne sur les transports scolaires sur le territoire du Grand Besançon. Que ce soit sur le collège de Pouilley-les-Vignes, sur celui de Saône ou sur d'autres établissements scolaires, je vous ai écrit, Monsieur le Président, en tant que chef d'établissement. Je ne sais pas si vous avez reçu mon courrier. Mais je pense que cela relève aussi de votre responsabilité à un moment donné. Nous avons régulièrement des bus qui arrivent en retard. Il n'y a pas de place pour les enfants dans les bus, ce qui est une réelle problématique sécuritaire, les enfants voyageant debout. Des chaînons se forment entre le trajet le matin sur les écoles primaires, les collèges, plus les circuits très complexes mettant en difficulté des chauffeurs et leur faisant prendre des risques.

Encore la semaine dernière, j'étais avec la gendarmerie sur mon établissement scolaire à Pouilley-les-Vignes. Elle a discuté avec les chauffeurs qui sont en grande difficulté, en grande souffrance. Encore ce matin, deux bus sont arrivés en retard, et ils devaient repartir très vite pour la suite. De plus, il manque des places dans les bus pour nos élèves. J'en appelle donc à votre responsabilité de Président de l'Agglomération avant qu'un drame arrive sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il se trouve que j'ai parlé de ce sujet cet après-midi avec Michel LOYAT qui va vous répondre. Mais avant, y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Je vais compléter les propos de Monsieur FAGAUT. J'ai lu moi aussi avec attention l'article ce matin dans la presse sur le Directeur de Ginko. Je suis très étonné qu'il n'y ait eu que 276 réclamations, comme il l'indique, vu le nombre de retours que j'ai pu avoir à titre personnel et exceptionnel par rapport aux années précédentes.

Il y a effectivement :

- de gros soucis avec les interconnexions,
- des élèves arrivant à la gare, qui n'ont pas de bus, ceux-ci étant bondés, et qui arrivent en retard au lycée,
- un chauffeur de la ligne 67 en direction de Tallenay qui n'effectue qu'un retour au lieu de deux,
- le Diabolo 232 qui dépose les élèves du collège de Châtillon-le-Duc à 2 km de leur arrêt habituel, les laissant rentrer chez eux par une route sans trottoir,
- même problème sur la ligne D9 signalé lors de la rentrée le lundi, le mardi, le mercredi, avec l'impossibilité d'avoir un responsable capable d'assurer que le problème sera réglé le lendemain, et nous n'avons pu joindre personne ; par conséquent, la ligne D9 est aujourd'hui sous-utilisée, voire plus utilisée du tout.

Lorsqu'on lance un réseau, je peux comprendre qu'il y ait des dysfonctionnements, mais pas qu'ils touchent à tel point les élèves bisontins, grands bisontins, voire de plus loin.

Malgré les appels des parents et des usagers, il n'y a eu aucune excuse, aucune explication et évidemment aucun dédommagement proposé. Je veux bien que l'on soit conscient des problèmes, comme je l'ai lu dans la presse ce matin, que l'on veuille des remontées de terrain, ce qui est fort heureux, comme le rapporte le Directeur, mais s'excuser auprès des usagers, communiquer avec eux

et s'assurer que tout est rentré dans l'ordre eut été la moindre des choses. Un réseau de transport en commun pour lequel il n'y a pas de fiabilité et en lequel on n'a plus confiance est en déperdition. J'espère que tout cela s'arrangera et que vous faites le nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai eu aussi beaucoup de demandes. Michel me l'a dit, nous en avons longuement parlé cet après-midi. Il va vous apporter des éléments de réponse, entre autres sur les dysfonctionnements soulignés par Monsieur FAGAUT.

M. LOYAT.- Je ne reviens pas sur le fait que sur les lignes périphériques, c'est le changement le plus important depuis 2002, à la fois avec l'extension du périmètre et avec cette volonté justement de procéder à des changements, comme cela avait été expliqué, pour toucher davantage un public autre que le public scolaire, tout en couvrant naturellement les besoins des scolaires. Je reviendrai donc sur les dysfonctionnements. J'ai d'ailleurs envoyé un courrier aux Maires des secteurs ouest, nord et Dame-Blanche. Ils ont dû le recevoir. De plus, j'en ai signé un sur le secteur est qui rencontre également des dysfonctionnements. Les transporteurs sont les mêmes que ceux que nous avons, à savoir Mont-Jura, la SPL ayant pris la suite de l'ex régie départementale.

Force est de constater qu'il y a eu, surtout en deuxième semaine, un nombre anormal de dysfonctionnements. Pendant la première semaine, il y a toujours :

- des problèmes de retard, les chaînages se réglant en général assez rapidement,
- des problèmes d'effectif : il est très difficile de prévoir exactement le nombre de passagers dans tel ou tel bus.

En revanche, un autre dysfonctionnement a été anormal, et nous avons eu bien évidemment des explications avec les transporteurs concernés. Nous étions d'autant plus surpris que nous travaillions avec eux depuis de nombreuses années. Il y a eu des recadrages, des pénalités. Ces erreurs sont parfois des fautes, par exemple des arrêts oubliés, des fiches non actualisées. Il y a aussi le cas où des services faisaient un travail avec le transporteur pour recalculer les choses. Le recalcul était décidé pour un jour, par exemple le vendredi, mais il se faisait dès le jeudi. Il y a donc eu des remontées dans des établissements scolaires. Certes, cela a davantage concerné les scolaires, mais cela a touché aussi d'autres personnes. Il y a des améliorations nettes, mais je n'ai pas connaissance des courriers qui ont été envoyés et qui sont arrivés peut-être aujourd'hui. Nous sommes donc attentifs à toutes ces anomalies.

Je souligne d'ailleurs l'engagement et l'implication, ce qui est normal, des agents du service Transport, très présents sur le terrain, à tel point que certains chauffeurs trouvaient qu'ils étaient un peu trop contrôlés. Néanmoins, c'est important, c'est notre mission, c'est leur mission d'être sur le terrain et de vérifier si les services sont bien réalisés, surtout lorsqu'il y a des problèmes.

Je ne vais pas dire qu'à toute rentrée, il y a des difficultés, que cela se recalc normalement. Ici, la rentrée a été en partie ratée particulièrement pour un transporteur qui ne nous avait pas habitués à cela. Je ne vais pas donner toutes les explications, mais parmi celles-ci, il y a tout de même des pénuries du côté des nouveaux conducteurs, ce qui rend les choses plus difficiles. En tout cas, j'ai eu des explications assez détaillées également de la part des services. Ce qui est inacceptable reste inacceptable, et de notre côté, nous ferons tout ce qui est possible pour revenir à une situation normale. Cela a concerné davantage d'ailleurs certains secteurs que d'autres, d'où les deux courriers que j'ai rédigés. Je ne les ai pas envoyés à l'ensemble des maires, car sur d'autres secteurs, il n'y avait pas ce niveau d'anomalie, et je parle bien d'anomalies liées à un défaut d'exécution.

Cela dit, il y a d'autres choses dont nous pourrions reparler, par exemple le service à la demande pour lequel nous avons présenté une réorganisation. Il faudra donc l'évaluer, mais c'est une décision de notre responsabilité et qui sera de notre responsabilité si nous voulons de nouveau modifier les choses.

Concernant la partie urbaine, les choses sont différentes. Nous avons modifié de manière importante l'organisation des bus. Nous avons fait deux constats, et d'ailleurs, cela ressort dans l'article que vous avez pu lire ce matin. Il s'agit premièrement de l'augmentation de la fréquentation. Soyons prudents, nous sommes à trois semaines de la rentrée. Parmi les surprises, nous avons une augmentation considérable sur la ligne 3 (40 %). Certes, nous nous attendions à une augmentation, mais pas de ce niveau, ce qui génère des problèmes de surcharge. Là encore, des mesures sont prises. Deuxièmement, nous avons constaté une augmentation de la fréquentation du tram. Cette seconde

augmentation fait aussi partie des surprises. En effet, elle est plus importante que prévue et les utilisateurs réguliers du tram s'en sont peut-être aperçus. Nous étions habitués à des pointes notamment aux Hauts-du-Chazal avec les étudiants en médecine. Mais là, c'est encore plus que cela.

De plus, dans l'article auquel je fais référence – le Directeur de Keoli en parlait – une question se posera, et peut-être se posera-t-elle un peu plus tôt que ce que nous pensions il y a encore quelques mois : celle de l'allongement des rames ou de l'augmentation du nombre de rames. Cette question était posée dès la définition du programme du tram. La seule question concernait le moment où nous allions procéder à cet allongement ou à cette augmentation. Une étude sur les transports en commun en site propre (TCSP), dont les trams, est en cours, ce qui pourra nous donner des éléments d'expertise complémentaires, et ce qui nous permettra de suivre de près cette fréquentation. Cette question est donc devant nous, et ce sera à nous d'y répondre, y compris avec les aspects financiers qui accompagneront nos décisions.

Il y a davantage de mécontents que pour les rentrées précédentes, car il y a davantage de changements, assez importants, ce qui entraîne des habitudes modifiées, des trajets rendus plus difficiles, soit en temps allongé, soit avec une correspondance. Les changements sont aussi tous ceux qui en bénéficient ou qui peuvent en bénéficier. Il y a généralement un décalage de temps. Certaines personnes peuvent bénéficier de ces changements, mais elles n'en ont pas encore pleinement conscience, c'est-à-dire ceux qui n'utilisent pas encore régulièrement les transports en commun et qui les utiliseront davantage. En tout cas, sur certaines lignes, nous voyons que le succès est déjà important. Monsieur CROIZIER a cité le nombre de mécontentements. Je me suis rendu dans un foyer de personnes âgées, il y a une pétition signée par 40 personnes. Si je m'y suis rendu, c'est bien parce que je suis conscient du problème. Cela dit, le problème n'est pas facile à résoudre, mais nous y travaillons.

Je répète qu'il y a des changements significatifs. Je ne suis pas surpris, et nous ne sommes pas surpris par l'expression de ces mécontentements par courrier, par email, par téléphone. Mais sachez que nous ne les regardons pas en minimisant les choses, bien au contraire. Chaque courrier est étudié. Nous ne disons pas que nous trouvons systématiquement la solution. Dans certains cas, cela passera par des adaptations, et nous ne pouvons pas répondre immédiatement. Dans d'autres cas, il s'agit de proposer des solutions ou des combinaisons différentes auxquelles les personnes ne pensent pas. Malheureusement, dans certains cas, nous aurons une difficulté à proposer une solution, mais en ayant conscience que pour d'autres personnes, ou pour ces personnes et pour d'autres trajets, il y a des améliorations.

Notre objectif reste le même, et je pense qu'il est partagé : c'est à la fois l'augmentation de la fréquentation, l'augmentation du report modal (qu'il y ait davantage de personnes dans les transports en commun et dans les modes alternatifs à la voiture individuelle). C'est aussi le service public, ce qui reste naturellement au cœur de nos préoccupations, et je m'étais exprimé sur ce sujet concernant la rentabilité. Vous avez tous en tête qu'en termes de subvention d'équilibre, ce sont 2 M€ de plus par an, avec d'ailleurs quelques problèmes que cela pose. Mais je pense que c'était nécessaire, et cela a bien été perçu par tous, sans parler du 1 M€ supplémentaire lié à la taxe salaire, modification dont nous bénéficions, et cela permet d'ajouter 1 M€ de plus par an. C'est 1 M€ que nous récupérons et qui peut être injecté et qui est finalement en termes de moyens. Ce sont donc des moyens supplémentaires. Voilà ce que je peux dire.

Nous sommes le 27 septembre. C'est encore un peu tôt. Il est effectivement logique que nous disions quelques mots sur cette rentrée. J'ai une note détaillée, mais je crois qu'à ce stade, je pourrais parler du nombre de réclamations, etc. Il y a donc une différence assez nette entre la périphérie, où ce sont des anomalies d'exécution, et Besançon, où l'exécution est moins en cause. Certes, il y a des retards. En revanche, il y a des habitudes bousculées, certaines personnes s'y retrouvent moins bien, ce que nous ne nierons pas.

Néanmoins, il y a un point noir. Autant être transparent, et ce n'est pas la peine de masquer les problèmes. Il y a un problème concernant la centrale d'appels, et j'en ai encore parlé ce matin au Directeur de Keolis. Si cela ne s'améliore pas, je ne doute pas que le Président lui en parlera, et qu'il en parlera peut-être même à son supérieur. Pour cette centrale d'appels, ils font appel à Kisio, une de leurs filiales, mais cela a très mal fonctionné les deux premières semaines. Depuis, il y a des améliorations, mais là encore, cela a fonctionné anormalement, ce qui est très gênant pour une centrale

d'appels, aussi bien pour Ginko Access, pour le transport à la demande, voire pour des informations. Nous pouvons l'accepter pendant deux ou trois jours, mais pas davantage.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y avait un taux de non-décrochage assez important. Nous allons attendre quelque temps, et si cela continue, nous le leur redirons. Nous ne nions pas les difficultés. J'ai demandé à Michel que nous répondions personnellement à toutes les personnes qui ont écrit pour essayer de régler un certain nombre de problèmes, mais tous ne seront pas réglés.

M. FAGAUT.- J'ai été attentif à tout ce que vous venez de nous dire sur un ton très monocorde. Néanmoins, je ne peux pas me satisfaire de cela.

M. LOYAT.- Je ne suis pas agressif.

M. FAGAUT.- Je ne suis pas agressif non plus, mais à aucun moment vous n'abordez l'aspect sécuritaire. Quand vous dites « on va essayer de trouver des solutions, et si on ne les trouve pas, on fera avec », comment apportez-vous des explications à des familles, dont les enfants, parfois par cinq ou six, sont debout dans les bus, et n'ont pas de place ? Cela fait un mois que les enfants ont repris le chemin des établissements scolaires, et vous dites « c'est un petit peu tôt ». On ne peut pas se satisfaire de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. FAGAUT.- J'ai été très attentif aux propos de Monsieur LOYAT. À aucun moment vous ne parlez de la sécurité et à aucun moment on ne va apporter de réponse par courrier aux familles. Mais ces dernières ne veulent pas un courrier. Elles veulent un bus pour que leurs enfants soient assis. Quand vous avez une maman de Mamirolle, qui habite la dernière maison dans la ligne droite de Mamirolle en direction de Saône et qui vous dit « mon enfant est le dernier à prendre le bus, mais il y en a déjà neuf debout », elle ne veut pas une lettre, mais un bus pour que son enfant soit en sécurité, assis, ceinture de sécurité attachée pour se rendre dans son établissement scolaire, même si c'est à 3 km. Cela vaut aussi sur le collège de Pouilley-les-Vignes, établissement que je dirige.

Vous dites que c'est un peu tôt. Non, cela fait un mois. Cela fait quatre semaines que les enfants ont repris, quatre semaines que certains enfants sont debout dans les bus. Mais cela n'a pas l'air de trop vous inquiéter !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas laisser dire cela.

M. FAGAUT.- C'est la vérité !

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai laissé parler, vous m'autoriserez à vous répondre. Quand Michel LOYAT dit « il faut voir », c'est en termes d'adaptation, de circuits qu'il faut étudier par rapport à ces adaptations. Concernant la sécurité, il est clair qu'il faut le faire rapidement. Il y a des dysfonctionnements, Michel l'a dit. Il y a ce qui touche à des modifications de réseau, des gens insatisfaits, mais il faut le temps pour regarder les solutions, et vous êtes en train de chercher. En revanche, on m'a cité le cas de votre collège, et Michel le connaît parfaitement. Votre courrier est arrivé aujourd'hui, mais je ne l'ai encore pas vu. Michel m'a parlé du cas de votre collège et d'autres. Je crois que le collège Claude Girard était aussi impacté.

Disons-le clairement : il y a eu des dysfonctionnements au niveau de la mise en place de la SPL, certains bus ne sont pas partis, il manquait du personnel, ce qui n'est pas acceptable. Des remarques très précises ont été faites au Directeur. Si cela ne s'arrangeait pas, nous verrions le niveau supérieur. Mais j'ai totalement confiance en Laurent SÉNÉCAT pour qu'il règle ces problèmes rapidement.

Par contre, tu as souligné le problème de la plateforme qui ne répondait pas. Le taux est anormalement élevé. Il est vrai que lorsque l'on demande des renseignements, que l'on veut faire remonter des informations, et que cela ne fonctionne pas, ce n'est pas normal. S'il le faut, je demanderai à internaliser de nouveau ce service pour qu'il fonctionne. Je ne peux pas laisser dire que la sécurité nous importe peu, car au contraire, elle est capitale. Certains bus se sont même égarés, mais c'est un problème de formation des chauffeurs. On doit le faire remarquer, et cela doit être réglé. J'imagine que maintenant, c'est réglé.

M. DELBENDE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais parler au nom des groupes communiste et écologiste de la ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez-moi, mais ici, au niveau de l'Agglomération, il n'y a pas de groupe politique, et nous ne changerons pas cela maintenant. Il y a un groupe communiste pour lequel vous vous exprimez, un groupe écologiste pour lequel les écologistes peuvent s'exprimer.

M. DELBENDE.- Excusez-moi pour cette question de sémantique.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfois, la sémantique est importante.

M. DELBENDE.- Dans la suite des interventions d'Anthony POULIN ou de Christophe LIME lors du Conseil au cours duquel nous avons entériné la DSP, concernant l'évolution du réseau Ginko, nous constatons une épuration des lignes secondaires au profit du tramway et des lianes. Entre les changements d'itinéraire et certaines suppressions de lignes, les usagers des lignes secondaires se retrouvent désavantagés. Comme il y a moins de maillage des équilibres du réseau, nous frôlons une logique de rentabilité commerciale qui se fait au détriment du service public et qui pose un autre problème : celui de détourner les personnes du transport public. Historiquement, l'arrivée du tramway a fragilisé le financement du réseau Ginko, et malgré les 3 M€ supplémentaires, nous constatons une baisse de l'offre qui nous fait douter de la réussite de l'objectif de faire passer la part des transports collectifs de 13 à 17 % dans l'ensemble du Plan de Déplacement Urbain. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GUYEN.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais apporter un témoignage sur le transport dans la périphérie. La SPL a dû redistribuer les cartes du transport scolaire. Ma Directrice de l'école primaire travaillait d'habitude avec la RDTD (Régie Départementale des Transports du Doubs). Elle a demandé des devis pour se rendre à la patinoire, à la Citadelle, etc. La SPL lui a répondu « votre commune doit prendre une action à 10 € pour que l'on puisse vous faire un devis et assurer le transport, car elle va payer et vous refacturera par la suite », ce qui m'a interpellé. J'ai demandé pourquoi nous devons prendre une action à 10 €. On m'a expliqué que la SPL ne peut faire que du transport scolaire, et non du transport touristique.

Cette SPL a repris un grand nombre de lignes sur la périphérie, d'où peut-être les problèmes d'organisation de transport, au détriment d'entreprises privées qui ont été obligées de se séparer d'un certain nombre de personnels. Je pense que cette création et cette nouvelle distribution des trajets entre les différents établissements scolaires ont entraîné des dysfonctionnements. Mais la reprise de lignes par cette société a désorganisé un peu le transport scolaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut savoir que la SPL a évité l'arrêt de la RDTD et la mise au chômage de dizaines d'employés. Je pense que la transformation de la RDTD en SPL était aussi pour maintenir les emplois et maintenir l'activité des transports sur le département.

M. GUYEN.- Oui, mais cela a mis cinq personnes de GTV (Gros Perrin Tourisme Voyages) au chômage.

M. GROSPERRIN.- Je trouve que vous êtes bien gentils les uns et les autres. Ce n'est pas une critique, mais à un moment donné, il y a un vrai problème. Quand j'entends Michel LOYAT dire « je suis attentif, on fera ce qui nous est possible de faire », j'ai plutôt l'impression qu'il y a un sentiment de résignation par rapport à cela. Je ne vais pas parler de l'avant-tram, le tram est là, c'est fait, c'est bien, et j'espère que cela fonctionnera très bien.

Nous sommes un exemple intramuros sur Besançon pour toute la France, ce que vous disiez souvent Monsieur le Maire. Or nous nous rendons compte qu'il y a une rentrée catastrophique, et on vient simplement dire « on convoquera le Directeur ». Je crois qu'il faut mettre le poing sur la table.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a déjà été fait. Nous ne vous avons pas attendu.

M. GROSPERRIN.- Oui, mais je me demande si c'est anticipé, car lorsqu'il y a une rentrée, on voit cette cacophonie, ces difficultés, notamment sur la sécurité, sur le cadencement horaire. Nous avons lu tout cela dans les journaux. Je m'interroge. Si cela a été fait, cela a été mal fait. Je pense que vous avez autorité pour le faire à un moment donné. Vous dites que vous avez convoqué le Directeur. Vous avez laissé entendre que vous alliez convoquer son patron. Pourquoi pas ? Mais n'y a-t-il pas des possibilités juridiques pour dire « un service n'est pas fait » ? La Ville doit porter plainte je ne sais sous quelle forme juridique, mais je pense qu'il y a des possibilités de faire cela pour ne plus que cela se reproduise. Il est inadmissible qu'à un moment donné, on soit dans un état de résignation et dire « on va convoquer », « on va demander ». Vous avez beaucoup plus de poids, vous êtes en capacité de le faire à un moment donné, de mettre le poing sur la table et dire « stop, ce n'est pas normal ». Dans l'état dans lequel nous sommes, dans la manière dont c'est exprimé tout de suite, nous n'avons pas l'impression d'une vraie volonté de gérer le problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une solution qui est de parler très fort, taper du poing sur la table pour se faire entendre. Nous sommes dans une assemblée sereine et qui écoute. Si vous voulez que je parle très fort et très vite, je peux le faire ! Mais ce sont des jeux de rôle et c'est au Conseil Municipal de Besançon. Monsieur GROSPERRIN, je comprends très bien ce que vous dites, et ce n'est pas parce qu'ici on emploie un ton courtois pour dire les choses, pour dire que lorsque l'on met en place un nouveau réseau, il y a des difficultés, que dès le début, nos agents ont été présents et certains chauffeurs ont même pensé qu'ils allaient être trop présents, nous avons été actifs.

Si vous pensez que je dois mettre ce ton pour que vous compreniez notre détermination, je vais le mettre, et je peux même encore monter d'un cran, voire deux. Nous le faisons et vous n'imaginez pas combien c'est compliqué. Mais je suis d'accord avec vous et Monsieur FAGAUT sur une chose : nous ne lésinons pas sur la sécurité. Nous ne laissons rien passer. Il y a des entretiens quasiment quotidiens avec la Direction de Keolis. Les choses sont faites. Parce que nous vous disons les choses calmement, vous imaginez que nous ne le faisons pas. Mais nous parlons ici d'une façon courtoise.

M. LOYAT.- Tout d'abord, si j'ai un ton monocorde, c'est dommage, mais je n'ai pas votre ton, Monsieur FAGAUT, c'est vrai, et je ne souhaite pas l'avoir, pour être franc. Cela dit, venons plutôt à ce qui est important. Je n'ai pas votre ton, mais je pense avoir au moins votre passion, si vous en avez une, pour le service public. Quant à la sécurité, croyez bien que pour moi, elle n'est pas secondaire, et je ne suis ni dans la résignation ni dans la banalisation. Je ne suis pas non plus dans la démagogie, et j'ai conscience que dans un contexte où l'on s'approche aussi d'échéances électorales, je ne sais pas si ce sont des jeux de rôle, mais cela peut être des jeux de rôle qui prendront de plus en plus d'importance. Je ne suis pas dupe non plus.

Concernant la sécurité, j'entends ce que peuvent dire des parents. Lorsque cela vient d'un responsable politique, je me dis que cela frise la démagogie. Des élèves, ou d'autres personnes, debout dans un autocar, c'est plus compliqué que cela. Ce n'est pas interdit, et je pourrais faire un point sur le sujet et sur ce qui est autorisé, dans quelles limites, etc. Venant de vous, cela frise la démagogie. Ici nous sommes dans une assemblée d'élus.

J'apprécie lorsqu'en tant que chef d'établissement, vous faites remonter les problèmes, car vous êtes dans votre rôle. Cela dit, nous sommes tous plus ou moins parents ou grands-parents d'élève. Mais ici, nous sommes en tant qu'élus. Vous êtes là en tant que délégué communautaire. Vous pouvez incidemment faire référence à votre activité professionnelle, à celle de votre voisin, mais vous êtes ici en tant qu'élus. Nous pouvons donc nous attendre à ce que vous ayez d'abord un comportement d'élus.

Je ne néglige pas du tout la sécurité. Si j'ai donné le sentiment de la résignation, peut-être faut-il avoir un ton plus offensif. Je ne suis pas du tout résigné. Par rapport à cette rentrée, il me semble que lorsque je parle d'anomalies, je ne pense pas avoir banalisé les difficultés sur certains secteurs de la périphérie.

Je conteste fortement lorsque l'on parle d'une rentrée catastrophique si l'on en parle de l'ensemble du réseau Ginko. La rentrée n'est pas catastrophique, notamment sur le réseau urbain. J'ai parlé de mécontentement. J'ai dit que cela bousculait les choses par ailleurs. Non seulement la rentrée n'est pas catastrophique sur le réseau urbain, mais je parlais d'augmentation de la fréquentation, il y a certaines surprises, certes, qui génèrent des problèmes. Lorsque nous avons des augmentations de fréquentation plus importantes que prévu, ce n'est pas du mauvais problème. Cela dit, il faut arriver à le résoudre, et

cela ne se fait pas en un claquement de doigts, mais je conteste fortement cette présentation de la rentrée si nous parlons de l'ensemble du réseau Ginko.

Par ailleurs, j'ai parlé de la deuxième semaine qui a connu un cumul totalement anormal de problèmes. Il y a eu des améliorations assez nettes. Certains problèmes doivent encore être réglés. Je connais la technique. Vous pouvez faire une énumération, et là, elle peut être assez longue : plus de 33 000 abandonnés, pratiquement plus de 100 000 voyages par jour. On peut faire une liste, mais c'est une technique un peu facile. Cela ne permet pas d'avoir un bon diagnostic, et cela ne permet pas non plus de trouver les solutions.

Concernant l'intervention sur les lignes secondaires, il y a eu un débat sur la DSP, je n'y reviens pas. En revanche, je reviens sur la recherche de la rentabilité commerciale. Je m'étais d'ailleurs exprimé, peut-être un peu vivement en juin. Quand on met 3 M€ de plus, quand un service est subventionné à 75 %, je ne pense pas que la rentabilité commerciale soit franchement notre objectif. Cela dit, avec un volume financier donné, il y a des arbitrages à faire. Hiérarchise-t-on davantage ? Quelle place donner à un maillage fin ? Quelle place donner à une fréquence forte ? Cela fait partie des arbitrages que nous retrouvons sur tous les réseaux urbains, et nous avons indiqué en juin la logique que nous donnions par rapport à cela, notamment un renforcement des fréquences.

Pour la SPL, Yves, tu as bien compris. La SPL travaille uniquement pour des actionnaires publiques. En tant que collectivité, lorsque nous sommes passés de la régie départementale telle qu'elle fonctionnait à la SPL, nous avons regretté que cela se traduise par l'obligation d'abandonner quasiment toute l'activité touristique, car c'était un complément assez intéressant à ces activités de transport public, pas uniquement scolaires. C'est un fait. as fait référence à un transporteur, et nous sommes attachés à l'existence de plusieurs transporteurs, y compris de celui-ci que j'ai rencontré récemment. Je ne veux pas aller plus loin dans les discussions, mais nous avons eu un échange. Ce que tu as dit de certaines difficultés est effectivement un élément du contexte. C'est à la SPL de prendre toutes ses responsabilités, et cela peut être en confiant davantage de sous-traitance si elle ne parvient pas à assurer dans les conditions normales le service qu'elle fait actuellement. Cela fait partie des pistes.

Mme VIGNOT.- Je voudrais revenir sur les propos de Clément DELBENDE. Si nous sommes dix à avoir le même mode de raisonnement, devons-nous parler dix fois, ou sommes-nous d'accord pour que quelqu'un puisse parler pour nous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tu connais la réponse, mais je vais te répondre très clairement. Ici, il n'y a pas de groupe politique, mais vous pouvez parler ensemble, il peut parler au nom des deux groupes. Cela ne me pose pas de problème. Néanmoins, ce n'est pas pour les groupes écologiste et communiste.

M. VIGNOT.- Comment fait-il pour parler pour les deux groupes.

M. LE PRÉSIDENT.- Anne, je t'expliquerai en fin de réunion. Il vaut mieux de pas parler trop et ni se répéter. Tu as raison là-dessus, et je suis d'accord. C'est mieux de parler d'une seule voix.

M. MICHAUD.- Je voudrais simplement apporter un témoignage. Je monte souvent au 6^{ème} étage, au département Mobilité et où il y a une partie importante sur la voirie. Quand Laurent CROIZIER m'a parlé des problèmes subis par son fils, je suis monté au département Mobilité, et je leur ai parlé des problèmes. Je peux vous assurer qu'ils n'ont pas été indifférents, négligents – je vous parle des services – et je peux vous assurer qu'ils ont fait leur travail, qu'ils se sont investis, qu'ils ont contacté la SPL, qu'ils sont allés sur le terrain. Il faut dire quand même tout cela. Un travail important a été réalisé par les services, par les élus. Il ne faut donc pas non plus raconter n'importe quoi.

Certes, il y a eu des problèmes, j'en ai eu écho. Il y a eu une action, il faut le dire. Cela dit, cela doit continuer aujourd'hui, je le conçois et je le partage. Il faut une véritable action, que l'on mette les points sur I avec les gens en faute, car je crois que c'est indispensable. Mais on ne peut pas dire que rien n'a été fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait.

M. GROSERRIN.- Nous ne sommes pas inquiets quant à la qualité des services. Nous sommes persuadés qu'ils ont fait leur travail sur ce sujet. Mais nous faisons cela aujourd'hui pour mettre un focus

et pour qu'il y ait un retentissement médiatique fort. Nous savons très bien que le Directeur de Keolis réagira. Nous ne réagissons pas ici simplement pour réagir, mais aussi pour faire passer une information. Je voudrais poser une question au Maire ou au Vice-Président chargé des transports. Que contient véritablement le contrat en cas de dysfonctionnement grave ? Cette question n'est absolument pas polémique, mais c'est peut-être aussi un moyen de régler le problème.

M. LOYAT.- Lorsque vous parlez de contrat, j'imagine que vous parlez des marchés publics d'affrètement. En effet, le cumul d'erreurs concerne ces marchés, et non le contrat de DSP.

M. GROSPELLIN.- N'y a-t-il rien écrit concernant la qualité du service public rendu aux voyageurs ?

M. LOYAT.- Des pénalités sont appliquées par rapport au retard, et encore plus concernant le comportement des conducteurs. Il y a un suivi très précis et des pénalités.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous essayons surtout de trouver des solutions rapides. S'il faut appliquer des pénalités, nous le ferons, comme dans tous les marchés où le cahier des charges n'est pas respecté. Nous pouvons aussi considérer que dans le cas d'une remise en cause aussi importante de circuit, il faut un temps d'adaptation. Il ne faut pas que ce soit trop long. Comme l'a dit Michel LOYAT, nous sommes intransigeants par rapport à la sécurité.

M. LOYAT.- Comme je l'ai indiqué en Bureau et dans le courrier, je fais appel à vous pour signaler les choses qui ne vont pas, car c'est toujours positif. Naturellement, il faut être précis. C'est aussi avec ce type d'information que l'on peut améliorer les choses. Je fais naturellement la distinction entre ce qui peut faire progresser du déniement, mais c'est autre chose. Le déniement joue contre les transports en commun. En revanche, faire remonter précisément les problèmes est un des moyens. Je remercie d'ailleurs les collègues qui le font.

M. CROIZIER.- Dans mon intervention, je ne mets en cause ni les élus, ni les services, mais directement le délégataire Keolis. Excusez-moi, mais si Keolis a besoin d'un courrier pour répondre aux gens qui ont signalé des dysfonctionnements, pour s'excuser, c'est grave. Ce sont des professionnels. Nous avons contracté avec des professionnels et non avec des amateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'ils sont très professionnels. À votre place, j'attendrais un peu avant de porter un jugement. Je crois qu'elle est la première ou deuxième société mondiale en matière de transport. S'ils sont là, ce n'est pas uniquement le fait du hasard. Nous pouvons considérer que des difficultés peuvent arriver, mais il ne faut pas que cela dure et que cela mette en cause la sécurité. Je crois que vous me connaissez un peu. S'il faut taper du poing sur la table, nous le ferons. Quand nous agissons, nous ne sommes pas obligés de faire passer un communiqué de presse.

J'entends ce que vous dites sur ces dysfonctionnements. Je vous fais remarquer que depuis que nous avons changé de délégataire, la qualité du service a considérablement augmenté, le nombre des services non faits a beaucoup diminué, il n'y en a d'ailleurs pratiquement plus, et il y a une reprise très importante du dialogue social à l'intérieur de l'entreprise, ce qui est important. Je ne peux pas laisser dire que chez Keolis, ce sont des mauvais et qu'ils ne sont pas professionnels. Je ne dis pas que vous l'avez dit, mais ils sont bons. Certes il y a des difficultés, mais parce qu'ils sont bons et que ce ne sont pas des amateurs, je sais qu'ils ont conscience de ces difficultés, qu'ils travailleront et qu'ils régleront ces problèmes. Nous nous connaissons bien, ils savent très bien que ni Michel ni moi ne laisserons passer cela. Soyez-en sûrs. Il y a aussi de bonnes voitures qui tombent en panne, des bons médecins qui ne voient pas toujours de quelle maladie vous êtes affecté. Soyez sans crainte, nous ferons ce qu'il faut, et s'il y a des pénalités à appliquer, nous les appliquerons le moment venu.

Il est important que nous puissions dire cela, et c'était le premier sujet abordé cet après-midi. Nous nous sommes déjà entretenus la semaine dernière sur ce sujet qui nous préoccupe. Nous devons le régler. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cet avenant n°2 ? Je compte 11 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Je voudrais souligner là aussi la qualité du travail réalisé par les services, par la Commission d'adaptabilité avec Serge RUTKOWSKI. Nous avons eu un gros focus dans la presse il y a un mois sur tout ce qui a été fait en matière d'accessibilité. Nous sommes aussi très vigilants sur ces sujets.

Rapport n°2.3 - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) :
modification des statuts suite à l'adhésion de la Région

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon -
Convention de partenariat avec les opérateurs
du financement de la création d'entreprises

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Initiative Doubs - Soutien financier du Grand Besançon 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - « Cœur de Ville » - Lancement du plan d'actions

M. BLESSEMILLE.- L'appel à projets « Cœur de Ville » lancé par l'État permettra à 222 communes, dont Besançon :

- de consolider et développer un habitat au centre-ville,
- de renforcer le tissu économique et commercial,
- de favoriser la mobilité,
- de soutenir la vie locale par une requalification de l'espace public.

Dans ce but, une convention sera signée prochainement entre le Grand Besançon et l'État, qui permettra de prendre rang pour l'attribution d'aides sur cinq ans, pour un volume global au niveau national de 5 Md€. Une première réunion s'est déjà tenue avec nos partenaires, dont l'État, Action Logement, l'ANAH et la CDC, et un plan d'actions se dessine déjà pour accélérer la réalisation de certains projets, comme la requalification de l'espace urbain ou l'ouverture d'une boutique de service en ville.

Le Grand Besançon sera le partenaire de la Ville de Besançon pour cette opération, dont les actions seront en cohérence avec les politiques pilotées par l'Agglo, c'est-à-dire l'habitat, l'économie, le commerce et la mobilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain, Y a-t-il des questions ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Je voudrais réagir, car c'est un plan important. Nous en avons parlé en municipalité, mais je voudrais le contextualiser avec l'Agglomération. Si nous nous réjouissons des moyens supplémentaires que cela peut apporter au territoire, ce dispositif qui concerne 222 villes était pour des villes de collectivité de taille moyenne. Or je me refuse à entendre dire que Besançon fait partie des villes moyennes.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas que des villes moyennes. Il y a par exemple Mulhouse, Angers je crois. Quelques villes ont déposé de beaux dossiers.

M. GROSPELLIN.- Tant mieux, nous pouvons profiter d'une manne budgétaire qui peut être intéressante. Il faut aussi préciser que le Cœur de Ville ne concerne pas uniquement les commerçants, mais aussi l'immobilier, le foncier, l'accompagnement social, la transition énergétique, dont nous parlions précédemment. C'est un projet global de territoire sur lequel nous serons attentifs. Néanmoins, je voudrais faire quatre remarques.

Premièrement, il est vrai que dans le centre-ville, il y a tout d'abord l'université, qui est importante. Je vous avais fait part d'inquiétudes cet été au niveau de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements). Monsieur le Président et moi avons eu un travail très proximal sur le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires). Je crois que nous avons bien fait, car j'avais dit que derrière, c'était l'enjeu du Rectorat, de la région académique, et pas simplement le CROUS. Je renouvelle ce soir le souhait que j'avais émis de faire un travail ensemble pour faire en sorte que cette COMUE puisse persister, perdurer, car nous savons très bien qu'à ce jour, il y a un danger important. Où en sommes-nous ? Je vous en avais parlé, et je pense qu'il est intéressant de se voir par rapport à cela.

Deuxièmement, on dit souvent qu'il faut un projet ambitieux pour une autre ville et vous avez raison de le dire. C'est une bonne chose, car tout le territoire de l'Agglomération, et pas simplement la Ville, en profite. Mais il est vrai que l'ambition nécessite parfois des clarifications et des choix (politique forte, contradiction parfois dans l'action publique de ce qu'il se passe au niveau national), mais cela peut parfois effacer le problème d'ambition. Je voudrais que nous réfléchissions véritablement sur l'équilibre commercial à l'intérieur de notre territoire et sur le développement des zones d'activités, car c'est aussi de notre responsabilité. Beaucoup de choses ont été travaillées au Sénat, nous avons parlé dernièrement de l'hypothèse d'un moratoire. En tout le cas, cela a le mérite de ne pas afficher les choses, et je pense que c'est important.

Je vous avais dit dernièrement que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne avaient conservé des législations très restrictives sur les implantations commerciales. Elles sont très restrictives, car une directive européenne de 2006 posait problème par rapport à cela, et cela a surtout permis d'interdire à commerces de s'installer en périphérie. Nous nous rendons compte que la progression des surfaces commerciales a augmenté deux à trois fois plus rapidement que la consommation des ménages. Dans de nombreuses agglomérations, il y a souvent une offre commerciale plus importante de 30 %, que ce qu'elle ne devrait être. C'est donc une spirale perdant-perdant.

Je le dis souvent : les CDAC (Commissions Départementales d'Aménagement Commercial) étaient des machines qui disaient « oui », et les statistiques ont d'ailleurs montré que 90 % des CDAC ont dit « oui ». Je comprends qu'il y ait des villes où les communes périphériques aient aussi envie d'avoir un complexe ou un commerce important. Je le comprends, c'est légitime, mais je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir. Il ne faut pas l'interdire systématiquement, mais il faut qu'à un moment donné, une nouvelle commission ou autre se mette en place pour réfléchir sur ce sujet, car il nous faut absolument un schéma d'urbanisme très rigoureux vis-à-vis de cela.

Lorsque je vous disais que certains pays estimaient que nous devons plutôt rénover des friches industrielles, j'ai bien peur que dans quelques années, des friches commerciales apparaissent autour de Besançon. Je vous avais dit que des centaines de magasins, dont je ne citerai pas les noms, ou des grandes surfaces ont fermé en France. Lorsque l'on pose la question à Auchan, on voit qu'il y a une concurrence forte avec les autres grandes enseignes, mais ils ne sont pas opposés à un moratoire, car ils estiment que l'enjeu est plutôt le e-commerce. C'est peut-être là aussi qu'il faut avoir une réflexion.

Lorsque précédemment, nous avons baissé de 15 % la taxe foncière pour les commerçants, ce qui est une bonne chose, il faudra trouver une taxe fiscale pour ce e-commerce, mais c'est plutôt au niveau national qu'une telle décision pourrait être prise. En effet, on se rend compte que les rues sont de plus en plus encombrées, que la pollution est là, ce qui pose un véritable problème. De plus, il y a une concurrence déloyale vis-à-vis de cela. Dans certains pays, par exemple en Belgique, les parkings des supermarchés sont payants. Ici, je pense que ce n'est pas possible, car c'est notre propriété, mais je pense qu'il y a quelque chose à faire. J'entends bien qu'il faudrait une certaine fiscalité sur le e-commerce.

On pourrait dire beaucoup de choses, et je ne serai pas long sur ce sujet. Mais je crois que vous avez parlé précédemment de l'hypothèse d'un moratoire gagnant-gagnant ville et communes périphériques. Je crois que c'est important, et nous nous en sortirons mieux par rapport à cela.

Je voudrais vous interroger également sur la smart city, car c'est aussi un projet Cœur de Ville. J'aimerais savoir où vous en êtes sur cette opération. Qui porte le projet assumant la cohérence, en dehors de vous-même, Monsieur FOUSSERET, au quotidien, sur ce cœur de ville ? En effet, on sent un peu parfois un rapport délicat entre la Ville et l'Agglomération, entre ceux qui le portent. Je crois qu'il faut un véritable porteur de projet unique et identifiable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant l'équilibre commercial, vous n'avez pas bien écouté mes propos. Je comprends bien que vous ayez préparé votre intervention, mais je vous ai dit que nous allions mettre en place ce type de commission. Je ne peux pas vous répondre plus. Je vous ai même dit, et vous vous en souvenez certainement, qu'il ne fallait pas qu'il y ait des « morts » dans la périphérie. Il faut que ce soit équilibré. Je pense qu'une ville qui n'aurait pas de périphérie ni d'enseigne attractive en périphérie déclinerait très rapidement. On nous a assez reproché qu'il n'y avait pas de magasin Ikea à Besançon, qu'il n'y ait pas d'équivalent à la Toison d'Or, mais maintenant, on ne peut pas nous dire exactement le contraire, ce que vous ne dites pas.

Premièrement, je crois qu'il faut un équilibre. Lorsque l'on habite à Morteau, à Pontarlier ou à Salins-les-Bains, il faut que l'on ait envie de venir ici, dans l'Agglomération de Besançon pour faire des achats soit en centre-ville, soit en périphérie, selon le type d'achat que l'on veut faire. Il faut les deux. Il ne faut pas non plus trop de grandes surfaces aux alentours de la première couronne, car cela peut être préjudiciable. C'est pour cela que nous devons y réfléchir, et nous y réfléchissons tous ensemble.

Ensuite, qu'appellez-vous « la smart city » ?

M. GROSPERRIN.- Par exemple, je vois ce qu'il se passe sur Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Répondez à la question.

M. GROSPERRIN.- C'est ma réponse. Gardez votre question, Monsieur le Maire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne garde pas ma question. Je constate simplement que vous ne savez pas ce qu'est la smart city. La smart city, c'est tout, par exemple la gestion des feux par l'électronique. Vous m'avez dit de garder ma question, ne répondez pas à ma place ! La gestion des consommations d'énergie, c'est de la smart city. Quand on contrôle l'éclairage, que l'on éteint, diminue, modifie l'intensité ou que l'on rallonge le temps d'éclairage sur les boulevards extérieurs ou dans Besançon, tout ce que nous ferons au niveau de nos start-up, dans le Village By CA, c'est de la smart city. C'est donc un concept, nous travaillons sur ce sujet, nous allons régulièrement à des colloques, des dossiers apparaissent ici en permanence et vont dans le sens de la smart city. Quand nous avons mis en place la gestion informatique de tous les réseaux, c'est aussi de la smart city. Il y a également l'application Teekers. Ce sera aussi demain le big data, l'open data. Où en sommes-nous ? Nous avançons avec notre service informatique et l'ensemble des services, la smart city touchant tout le monde.

Concernant le cœur de ville, c'est porté par le service de développement économique de l'Agglo et le service commerce, avec un Adjoint et un Vice-Président qui s'en préoccupent (Thierry MORTON et Pascal ROUTHIER).

Concernant l'Université et la COMUE, je passe la parole à Dominique SCHAUSS. C'est un sujet important. Je me suis beaucoup battu et je continue à le faire pour le Rectorat d'Académie. Néanmoins, nous rencontrons toujours des difficultés au niveau de la COMUE et de son fonctionnement. C'est de notoriété publique, ce n'est pas ici que l'on va l'apprendre. Des rencontres ont lieu. Je rencontre assez fréquemment le Recteur, le Président de l'Université, et nous discutons de tout cela. C'est un sujet préoccupant, je vous l'accorde, et que j'ai fait remonter au niveau national.

M. SCHAUSS.- C'est bien de lancer le terme « COMUE » comme cela, mais c'est un sujet très complexe, Monsieur GROSPERRIN, et vous le connaissez. Je viens du CA de la COMUE, d'où mon retard ce soir. Ouvrons-nous un débat sur la COMUE ce soir ? Je veux bien, mais cela nous prendra un certain temps. C'est un sujet complexe que nous ne pouvons pas bâcler, avec deux ou trois slogans,

deux ou trois idées à l'emporte-pièce, vous me le concéderez. Je veux bien que nous parlions de la COMUE, mais il faut en parler vraiment, et ne pas lancer des choses en l'air et des discours anxiogènes. Nous travaillons au sein de ces établissements. Un projet d'ordonnance va sortir. Il y a un certain nombre de pôles d'enseignement supérieur dans la grande région.

Nous sommes pour une organisation fédérale du système universitaire. Il y a trois pôles majeurs et un quatrième en émergence, et vous les connaissez : Dijon, Besançon et le nord Franche-Comté. Ces pôles ont leur identité. L'enseignement supérieur est une organisation thématique et géographique, avec des territoires qui ont leur vocation et leur identité propre. Excusez-moi, je suis obligé d'être un peu long, car on ne lance pas une idée en l'air comme cela, sans débattre au fond. Pour le Nord Franche-Comté, c'est le transport, les mobilités. À Dijon, c'est plutôt l'agroalimentaire. C'est vraiment un résumé, mais pour notre part, nous sommes plutôt sur un champ assez transversal des microtechniques. En même temps, nous avons une université pluridisciplinaire, et nous avons des discussions les uns avec les autres pour se féconder positivement. Tout cela est en route, et nous l'avons évoqué tout à l'heure. Je ne vais donc pas m'étendre davantage sur ce sujet de la COMUE.

Concernant l'enseignement supérieur, puisque vous évoquez le sujet au détour d'une question sur le centre-ville, je ne veux pas non plus anticiper sur des débats que nous aurons lors des prochains Conseils de Communauté, mais nous y travaillons d'arrache-pied. Je pense que notre collectivité n'aura jamais autant investi à la fois politiquement et financièrement sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, car nous savons que c'est un élément clé de la compétitivité de notre territoire, de son attractivité, de son économie, de sa cohésion sociale, de l'économie domestique, de la démographie. Nous travaillons sur le sujet, nous investirons des sommes considérables.

Je ne veux pas m'étendre, mais nous pourrions le faire, si vous avez des questions. C'est peut-être le sujet numéro 1, cela a été évoqué lors du Conseil de juin, lors de la présentation du projet de territoire. Je dis cela avec gravité. Il ne faut pas non plus que nous nous envoyions des slogans à la figure. Je ne dis pas que vous l'avez fait, mais nous savons bien que les dérapages sont toujours possibles, et j'essaie de les prévenir. Nous sommes extrêmement engagés sur ce dossier. Cela se chiffrera en dizaines de millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on regarde en matière d'université, nous n'avons jamais autant mis d'argent. Ce sont 20 M€ sur le campus. Sur 40 M€ de la Région, il y a près de 30 M€ pour l'Université. Nous avons investi sur la COMUE. Nous reparlerons prochainement de la bibliothèque d'agglomération et de la bibliothèque universitaire. C'est bien là la volonté de l'Agglomération de s'engager dans le soutien à l'Université, car nous savons très bien que ce soutien est capital pour le devenir de notre agglomération. Ce ne serait pas bon pour une agglomération comme la nôtre, et peut-être demain une communauté urbaine, de perdre le caractère d'attractivité de son université. Je crois que nous n'avons jamais mis autant d'argent là-dedans. Je pense que pour celles et ceux qui continueront à gérer cette agglomération dans les années à venir, ils devront toujours avoir cela en tête. Mais je suis sûr qu'ils l'auront, car c'est nécessaire.

M. GROSERRIN.- Tout d'abord, Monsieur FOUSSERET, ne soyez pas méprisant en posant des questions de ce type, car je ne suis pas sûr que vous gagneriez. Deuxièmement, je réponds à Dominique SCHAUSS concernant la COMUE. Je n'ai pas posé de question. Je sais qu'il y a eu un effort sans précédent et j'en suis ravi. Mais ce n'était pas la question. Je souhaiterais que nous prenions acte aujourd'hui, que nous marquions dans le marbre le fait que nous devons nous retrouver.

Vous savez bien que le problème vient des deux Présidents d'Université qui ne se parlent pas. Pour avoir discuté avec le Président de la CPU, je le sais. J'en ai également parlé avec la ministre, vous savez que je travaille beaucoup avec elle. Il y a donc un véritable problème par rapport à cela. Je ne remets nullement en question tout le travail que vous faites sur ce sujet, bien au contraire. Je vous en félicite. Je crois que c'est important. Concernant smart city, ma question était autre. J'ai l'impression que vous vous sentez blessé à chaque fois que je pose des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais pas du tout. Vous me reprochez même de ne pas parler assez fort.

M. GROSERRIN.- Ce n'était pas le fait de parler doucement aujourd'hui, mais le fait de taper du poing sur la table là-bas.

M. LE PRÉSIDENT.- Continuez, car nous avons déjà ce type de discours en Conseil Municipal. Je ne suis pas sûr que les collègues aient envie de l'entendre ici.

M. GROSPERRIN.- Si vous voulez que je termine, laissez-moi finir, Monsieur FOUSSERET.

M. LE PRÉSIDENT.- Je joue les GROSPERRIN en vous coupant systématiquement. Vous le faites en permanence en Conseil Municipal.

M. GROSPERRIN.- Concernant la question posée sur smart city, je voulais dire qu'à un moment donné, les choses doivent être visibles. Vous parlez de ville connectée. Je passe tous les jours au carrefour de la place Leclerc. C'est bien connecté, c'est toujours très compliqué. Je vois donc les feux intelligents tous les jours. Je voudrais simplement que vous nous disiez « voilà où nous en sommes au niveau de la smart city », quelles sont les perspectives. Je vois qu'actuellement, cela fonctionne dans d'autres villes. Je sais qu'il y a une ville que vous ne voulez pas que l'on cite, on ne la citera donc pas vis-à-vis de cela. Mais je crois qu'à un moment donné, c'est important.

Enfin, vous parliez de Teekers. C'est un privé, et je suis ravi que vous travailliez avec lui, que vous vous l'appropriiez. Tant mieux. C'est bien que vous le souteniez. Je l'accompagne aussi au niveau d'autres villes. En effet, j'essaie de fluidifier les choses, car c'est le rôle d'un parlementaire. Mais c'est à part. Cela dit, je crois que c'est une bonne chose que Besançon soit une vitrine pour réussir et montrer l'intérêt de ce type d'entreprise. Je vous y encourage, et c'est bien. Ne prenez donc pas mal les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis sensible à vos encouragements.

M. GROSPERRIN.- Regardez ! Comment voulez-vous qu'à un moment donné, nous ne réagissions pas de manière plus tonique ? Je termine mes propos. Je suis ravi de ce qu'il se passe. Je vous ai simplement posé une question sur la smart city. Je vous ai interrogé sur le Cœur de Ville et sur l'Université, car cela fait partie aussi de l'Université. J'attendais tout simplement des réponses sans aucune agressivité. Je suis ravi de voir que vous me laissez intervenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- La différence entre vous et moi est que lorsque vous me coupez la parole, vous ne vous arrêtez pas, et lorsque je vous coupe la parole volontairement, vous me dites « s'il vous plaît » et je m'arrête. C'est une grosse différence de respect entre vous et moi. Maintenant, je vais vous dire une chose, Monsieur GROSPERRIN. Vous avez déjà posé en Conseil Municipal la quasi-totalité des questions que vous avez posées ce soir. Vous avez déjà la réponse. Vous faites un bis repetita. Je ne vais pas répondre à vos questions. Vous dites que lorsque vous passez au carrefour de la place Leclerc, cela ne fonctionne pas. Vous ne devez pas y passer bien souvent, car bien sûr, quand il y a des embouteillages aux périodes de pointe, cela peut être compliqué et on le sait, mais maintenant, il fonctionne plutôt bien. Je peux vous donner des exemples « à la pelle » : les visites guidées en wifi, les panneaux intelligents.

Nous sommes en train de mettre tout cela en place. Comment voulez-vous que je vous fasse un inventaire exhaustif de tout ce qui touche à la smart city ? Bien sûr qu'il y a beaucoup de choses à faire. Quant à la ville, vous pouvez la citer, cela ne me gêne absolument pas. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. FELT.- Je vais revenir au cœur du dossier qui s'appelle Cœur de Ville. Je pense que nous devons tous avoir conscience d'une chose : il ne faut pas oublier que notre façon de consommer en tant que consommateur, car nous sommes tous ici des consommateurs, a changé. Qu'on le veuille ou non, on s'aperçoit quelquefois, même sous la pression de nos enfants ou de nos petits-enfants, que l'on ne consomme plus de la même façon. Cette donnée est à prendre en compte, car aujourd'hui, la territorialisation existe, puisque nous avons des zones au nord, à l'ouest, à l'est.

Mais je pense aussi qu'avec le changement de mode de consommation, il ne faudra pas brider des initiatives individuelles qui iront peut-être vers des formes de commerce différent. Je pense qu'il faudra les prendre en compte, et peut-être le commerce de demain se dessine-t-il aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vois ce à quoi tu fais allusion. Il y aura un débat ici sur les mails commerciaux tout autour de l'Agglomération. Je sais qu'il y a des projets dans ton secteur. J'en connais d'ailleurs qui sont d'une autre forme de commerce. Nous discuterons de tout cela. Il est clair que si nous mettons en

place une opération Cœur de Ville pour revitaliser les cœurs de ville, nous devons faire en sorte que les gens aient envie d'aller au cœur de ville. Tu as dû remarquer précédemment que je parlais d'équilibre. L'équilibre doit être réel, Il ne faut pas de déséquilibre d'un côté ou d'un autre.

M. FELT.- Je voulais juste citer cette nouvelle forme de consommation qui peut peut-être interpeller les élus communautaires.

M. CROIZIER.- Je trouve extrêmement intéressant que ce dispositif n'envisage pas la redynamisation des centres-villes de façon isolée et qu'il intègre le fait que le centre-ville n'est pas uniquement un centre commercial à ciel ouvert. Ce projet vraiment global nous incite à construire. Je voulais dire à nos collègues de l'Agglomération que, même si cela touchera le centre-ville de la ville centre bisontine, nous sommes tous concernés par ce dispositif. Ils sont aussi usagers et clients du centre-ville, des usagers des musées. Leurs idées avec une vision extérieure bisontine peuvent être extrêmement enrichissantes pour la construction de ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas changer notre appellation de centre-ville. Nous parlions tout à l'heure de sémantique. Pour moi, ce n'est pas le centre-ville. J'aimerais mieux que nous parlions du cœur de l'Agglo. Quand on parle de centre-ville, cela donne l'impression qu'il y a la ville et autour, la périphérie. Non, nous sommes ici dans un cœur d'agglomération, et le cœur de l'Agglo correspond à tout le monde, parce qu'il ne vit pas sans la périphérie, et la périphérie ne vit pas sans le cœur de l'Agglo. Nous sommes sur la même barque. C'est le même bateau.

M. CROIZIER.- Je partage votre avis et vous avez raison.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis vraiment heureux de ce Conseil Municipal bis. Un n'ayant pas suffi, nous en faisons un deuxième. Mais au fond, je ne sais pas si c'est bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

<p>Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2018</p>
--

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer la parole à Alain BLESSEMAILLE, je voudrais dire combien nous pouvons être fiers de Micronora ici, cette année, à Besançon : 15 000 visiteurs sont attendus. J'y suis allé le jour de l'inauguration. C'est un véritable plaisir. Sachez que nous avons failli perdre ce Salon, et je crois qu'à l'époque, à Micropolis, on a mis en œuvre les moyens nécessaires pour reconstruire un hall mixte qui accueille à la fois des vaches montbéliardes pendant la foire et de la haute technologie. Cela montre qu'il a été bien conçu. Je voudrais dire aussi combien il est important que ce Salon reste ici. J'ai une pensée particulière pour la Directrice Générale Michèle BLONDEAU qui a une belle énergie. C'est incroyable comment tout cela est mené. Nous avons vraiment vu des choses extraordinaires l'autre jour.

M. BLESSEMAILLE.- Depuis 2005, notre soutien du Pôle de Compétitivité des Microtechniques s'inscrit dans notre volonté de soutenir et développer les actions en matière de recherche et d'innovation. Avec le bilan 2017 des actions conduites par le Pôle, vous avez quelques chiffres permettant de situer l'importance de ce Pôle en matière de recherche notamment.

Son ambition est de créer des microtechniques sur le territoire régional avec une reconnaissance au niveau européen, et mieux faire au niveau mondial les microtechniques comme une technologie des microsystèmes. Je confirme ce que vient de dire le Président, mon retard étant dû au fait que j'étais à Micronora avec certaines entreprises de notre territoire. Cette année nous avons vu une participation de 25 % des entreprises présentes sur le territoire européen. Nous avons donc une internationalisation de plus en plus forte de Micronora.

Les domaines d'actions vous sont déjà connus, mais pour mémoire, je les cite :

- le luxe,
- la santé,
- les microsystèmes,
- l'aéronautique,
- l'aérospatial,

- les procédés microtechniques.

Le programme d'actions 2018 est décliné dans l'annexe 1. Je ne le listerai donc pas complètement. Concernant le financement du PMT, pour 2018, la mise en œuvre du programme d'actions s'élève à 943 415 €, avec un soutien demandé par le Grand Besançon à hauteur de 45 000 €, soit 4 000 € de plus qu'en 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. CROIZIER.- Je suis allé visiter le salon Micronora hier après-midi. J'aurais trouvé très bien que sur les petites pancartes de chaque stand des entreprises bisontines, on puisse afficher le logo « Grand Besançon », comme le fait la Région au travers d'une participation d'un montant qui pourrait être défini. Je pense qu'il est important d'afficher « entreprise du Grand Besançon ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'ils accepteraient tous. Mais pourquoi pas ? Nous pouvons toujours demander.

M. BLESSEMAILLE.- Nous pouvons soumettre à Madame BLONDEAU cette question d'organisation interne.

M. LE PRÉSIDENT.- Je lui en parlerai. Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée dans le cadre du marketing territorial. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société POLIS PRECIS

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Participation de SEDIA au salon du SIMI 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Participation d'AKTYA aux salons du SIMI 2018 et MIPIM 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - ZAE « Nord Portes de Vesoul » - Vente du lot 2

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme VIGNOT.- Je vais parler pour les cinq personnes du groupe Europe Écologie Les Verts. Nous avons un problème concernant cette vente. Vous voyez qu'un espace vert protégé est bien concerné. Il est décidé dans cette vente qu'un tiers de cet espace vert protégé serait finalement abandonné à la construction. Nous nous abstenons donc sur ce dossier, car nous connaissons les enjeux.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle est la surface de cet espace vert ?

Mme VIGNOT.- La surface de l'espace vert protégé est de 5 168 m². Les deux tiers de sa contenance sont à maintenir, soit environ 1 000 m². Nous avons 500 m² dans une trame verte. Il avait été protégé pour une bonne raison.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être y aura-t-il des mesures de compensation.

Mme VIGNOT.- Je n'ai encore pas vu, et c'est une vraie question que tu poses, Jean-Louis.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes tous ici pour la protection des espaces verts, pour la nature et la biodiversité. Néanmoins, on peut se demander si l'on peut empêcher un développement économique aux portes de la ville, voire dans la ville, pour 500 m² de terrain. Ne faut-il pas l'accepter en demandant peut-être des mesures compensatoires de replanter ailleurs ? Lorsque nous avons fait le tram, nous avons coupé les arbres et nous en avons replanté deux fois plus. Si nous avions dit « nous ne changeons rien », nous n'aurions pas pu faire le tram. Sur la place Leclerc, nous avons rejeté un projet, car nous pouvions en faire un autre sans couper d'arbres.

Je tiens à dire ici que nous avons la volonté dans cette ville et dans cette agglomération de faire le maximum. Je pense que nous ne pouvons pas geler des surfaces conséquentes de développement économique où nous créerons de l'emploi, de l'activité et de la richesse pour 500 m². En revanche, nous pouvons regarder comment trouver des mesures compensatoires pour retrouver cet espace vert. Si cela représentait des dizaines ou des centaines d'arbres, je dirais « OK, on ne peut pas faire ». Je vais donner un autre exemple que connaît bien Serge RUTKOWSKI, et nous avons toujours été prudents à la Nouvelle Ère par rapport à cela pour trouver des solutions compatibles à la fois avec le développement économique et avec la protection de l'environnement.

Je pense qu'il faut voter cela, et peut-être regarder comment nous pouvons faire autrement. De toute façon, certaines règles dans ce pays font que nous ne pourrions pas faire n'importe quoi, et tant mieux. Nous respecterons donc la loi.

Mme VIGNOT.- L'espace vert est protégé, car à un moment donné, la Ville de Besançon a mesuré l'intérêt de cet espace. Du coup, nous revenons dessus, et l'intérêt écologique n'est pas juste dans le nombre d'arbres plantés, mais bien l'ensemble, car il est question d'un milieu, et c'est tout l'intérêt de la démarche. Aujourd'hui, si nous voyons s'effondrer les espèces animales, végétales, c'est bien parce que nous ne raisonnons pas suffisamment de cette façon.

M. LE PRÉSIDENT.- Très honnêtement, je crois qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de protection qu'il y a une dizaine ou une vingtaine d'années.

Mme VIGNOT.- Nous avons beau avoir de plus en plus de zones protégées, nous voyons bien que pour l'instant, nous perdons en matière de biodiversité. Des scientifiques ne cessent d'envoyer des alertes depuis 2017 sur cette question, des milliers de scientifiques ont signé une tribune.

M. LE PRÉSIDENT.- Parlons de la déforestation en Amazonie ou dans les forêts guyanaises. Mais ne parlons pas de 500 m².

Mme VIGNOT.- Quand on parle des insectes en Allemagne et des oiseaux en France, on n'est pas en train de parler de l'impact de la forêt amazonienne. On parle bien de nos espèces ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord ! On ne peut pas non plus bloquer le développement d'une région pour 500 m². Par exemple, en termes de protection du patrimoine, Besançon est une des villes les plus protégées de France. Mais il y a des règlements intelligents, entre autres aux Affaires Culturelles au ministère de la Culture, pour faire en sorte que dans une ville ancienne comme la nôtre, la ville puisse continuer de se développer, se moderniser et construire. Je note que tu intervies. Nous regarderons ce que nous pouvons faire, mais il ne faut pas tout mélanger.

Je ne laisserai pas dire que nous ne sommes pas attentifs à la protection et à la qualité de notre environnement, à la biodiversité. Chez moi, je mets des graines pour les oiseaux l'hiver pour qu'il y en ait beaucoup. Je crois qu'ici, nous avons le plus grand refuge de la LPO de France, avec 7 hectares, ce qui n'est déjà pas mal. Nous sommes très attentifs à cela, mais nous avons une opportunité. Regardons ce que nous pouvons faire raisonnablement. Dans cette ville et dans cette agglomération, je n'ai pas le sentiment que nous avons fait beaucoup de sottises, et c'est peut-être parce que les uns et les autres ont été vigilants. Je vous propose donc d'être vigilants. Nous n'allons pas bloquer ce dossier à cause

de 500 m². Trouvons des solutions de remplacement. Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - DSP Pépinière de Palente et TEMIS - Rapport d'activité 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.11 - Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Étant le Président, je ne prends pas part au vote. Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.12 - Sedia - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.13 - Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.14 - Société Publique Locale « Agence Économique Régionale
de Bourgogne - Franche-Comté » -
Rapport des élus administrateurs - Année 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.15 - Campus Bouloie - Demande de subventions

M. SCHAUSS.- Monsieur le Président, ce rapport devait être voté sans présentation, mais je voudrais dire deux mots. Par rapport à l'échange que nous avons eu précédemment, je voudrais envoyer un message optimiste, de soutien et très positif vis-à-vis de notre Université, et au-delà de péripéties auxquelles je pense, il est parfois un peu difficile de tout comprendre, de tout assimiler. Je pense que ce n'est pas dans le cadre d'un débat communautaire que l'on opposera deux Présidents d'Université. Ce n'est pas le niveau du débat, et je tiens à le dire. Je ne peux pas laisser dire cela de cette façon. C'est d'une complexité beaucoup plus épaisse que ce qui a été présenté par Monsieur GROSPELLIN qui, je pensais, est un connaisseur du sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne relançons pas trop le débat.

M. SCHAUSS.- D'accord, mais je m'exprime en mon nom. J'envoie donc un message positif concernant l'Université. Ce que nous engageons au titre des études présage des sommes considérables sur le site de La Bouloie et sur bien d'autres sites d'ailleurs.

M. GROSPELLIN.- Je ne voudrais pas engager le débat, mais certaines personnes peuvent parler et d'autres ne peuvent pas présenter le rapport, ce que je trouve dommage. Si c'est pour dire cela, c'est un peu puéril. La ministre m'a dit elle-même à la fin : « si cela continue comme cela, qu'ils ne se parlent pas, chacun retournera dans son coin ». Si vous mettez en doute la parole de la ministre, vous l'appellez.

M. LE PRÉSIDENT.- M. GROSPELLIN, nous ne remettons pas en doute la parole de la ministre, car elle m'a tenu les mêmes propos. Je vois aussi la ministre, et Monsieur SCHAUSS était également présent. Nous n'allons pas discuter sur qui voit le plus la ministre. Vous travaillez dans ce domaine ; il est donc normal que vous la voyiez. Elle l'a même dit publiquement à La Bouloie devant les personnes

intéressées, mais je ne suis pas sûr qu'elles aient entendu. Y a-t-il oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes de
Chemaudin et Vaux, Franois, Les Auxons, Roche-lez-Beaupré et Saône

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Françoise PRESSE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes
de Busy, Chemaudin et Vaux, et à l'association De la fleur au fruit

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
(GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.5 - GeMAPI - Convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)
pour une assistance technique sur les affluents de l'Ognon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.6 - Projet alimentaire territorial :
réponse à l'appel à projet « Santé environnementale »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.7 - Évolution du défi Familles Actives pour le Climat
vers une méthode d'accompagnement au changement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Convention intercommunale des attributions du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Rapport n°5.1 - Adoption du Plan partenarial
de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

M. STEPOURJINE.- Les lois de mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) imposent aux intercommunalités disposant d'un Programme Local de l'Habitat de créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Ensuite, la loi de février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale, la loi de janvier 2017 Égalité Citoyenneté et la future loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) précisent les obligations de la Conférence Intercommunale du Logement. Cette Conférence est une instance partenariale définissant une stratégie partagée pour améliorer la mixité dans l'occupation du parc de logements, en particulier dans le logement locatif public. Cette stratégie a été formalisée dans le document-cadre d'orientations qui vous a été présenté le 29 juin dernier. Trois documents opérationnels devront traduire ces orientations. Vous en connaissez déjà un, la Charte de relogement définie en 2015 et que nous devons actualiser.

Je vous présente très rapidement ce soir un outil de mise en œuvre, à savoir le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). Ce Plan permet de consolider et d'améliorer les pratiques communes en termes d'information du demandeur et du traitement de sa demande. Vous avez dans le chapitre III, notamment p.236, les actions retenues en créant dans les communes qui le souhaitent, un point d'accueil des demandeurs, élément du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD). Les finalités du plan peuvent se résumer ainsi : les demandeurs mieux informés, un traitement équitable et rationalisé, et une gestion de la demande plus efficace.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Y a-t-il des questions à poser à Robert STEPOURJINE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2018
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2018 : opération de démolition
de 48 logements locatifs publics rue de Chaillot à Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Programme de 15 logements en location accession
réalisés par Néolia à Besançon site Planches-Relançons

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - SAIEMB Logement - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

M. GONON.- Lorsqu'en 2017, la SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon) Logement a fait part de ses difficultés, Danièle POISSENOT, qui m'a obligé à me renseigner sur le plan de sauvetage mis en œuvre, m'a parlé notamment d'un rapprochement avec un autre organisme HLM, Idea, qui portait, je crois, environ 3 000 logements. J'ai sous les yeux la dernière version de la loi ELAN qui dit que finalement, les mariages ne pourront se faire qu'avec des organismes à 12 000 logements. SAIEM et Idea comptant un total de 6 000 logements, nous sommes loin du compte.

Avant que vous preniez la décision de marier la SAIEMB avec un autre organisme – et ma question vaut également pour GBH (Grand Besançon Habitat), GBH étant loin aussi d'atteindre le seuil –, je

voudrais vous rappeler une chose. À votre porte, il y a un partenaire important, le Département, qui, lors de son assemblée du 24 septembre dernier, il y a donc trois jours, a rappelé avec force que sa grande priorité était le logement public et le logement privé, qu'il dispose d'outils (Habitat 25, ou demain matin, La Maison de l'Habitat). Il serait donc dommage que vous vous tourniez vers d'autres partenaires peut-être plus lointains, comme Grand Dijon Habitat ou ORVITIS.

Monsieur le Président, je souhaite que vous regardiez à votre porte, car il y a un grand partenaire qui vous accueillera avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois rencontrer Christine à ce sujet très prochainement. Plusieurs solutions existent, de même pour la SAIEMB, mais je n'en parle pas aujourd'hui, car ce ne sont que des hypothèses. Il y a entre autres le rapprochement avec Grand Besançon Habitat. La question qui risque de se poser est : quelle sera la possibilité d'intervention de GBH pour influencer sur les politiques du logement dans le cadre d'une fusion-absorption ? Tel est le gros problème. Vous pouvez déjà commencer à réfléchir sur ce sujet. Je pense que nous voudrions continuer à rester maîtres de notre politique du logement et d'un certain nombre de choses, même si le Grand Besançon fait partie du département du Doubs. Mais je vois la Présidente prochainement, et nous aurons un dialogue constructif, comme toujours avec elle. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Grette

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est retiré.

Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Karima ROCHDI ?

Mme ANDRIANTAVY.- J'ai une petite intervention à faire. Les Conseils Citoyens étant évoqués ici, je voudrais d'abord saluer leur travail dans leur quartier. Les personnes travaillent pour le bien commun, sacrifient une part de leur temps personnel pour s'engager à titre bénévole. Il est cité l'inégal dynamisme de ces Conseils, mais ce n'est pas étonnant, leur fonctionnement dépendant en grande partie du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Or seuls deux quartiers sont concernés par le NPNRU. Pour La Grette, nous avons expliqué dans le rapport que cela ne pouvait pas fonctionner étant donné que l'on détruisait les barres et que l'on veut peu à peu vider les habitants des barres. À Planoise, cela fonctionne très bien. D'ailleurs, le périmètre prioritaire correspond à la quasi-totalité des 20 000 habitants de ce secteur. Par tradition, et le contexte s'y prêtant, le Conseil Citoyen de Planoise est très investi.

Dans les autres quartiers prioritaires, l'absence de NPNRU rend plus difficile la mobilisation des habitants. C'est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'un public souvent éloigné des débats publics. Mais j'attire votre attention sur le fait que l'on ne peut pas se contenter de faire ce constat sans chercher des solutions.

Il me semble qu'il faudra se montrer plus ambitieux quant à la participation dans ces quartiers, d'autant plus que l'on peut associer les habitants sur certaines thématiques existantes. Au travers de nos politiques publiques, dont la réussite dépend en partie de leur acceptation par les principaux concernés que sont les habitants, nous avons des enjeux importants à relever. Ces enjeux sont d'ordre écologique, économique, social. Nous allons également passer en Communauté Urbaine. Je sais que certains d'entre vous le font déjà souvent, mais je vous invite néanmoins, Mesdames et Messieurs les Élus, à prendre en compte, si possible presque systématiquement, cette dimension participative dans la mise en œuvre de vos projets. En effet, c'est en associant étroitement les habitants que nous relèverons au mieux tous ces défis qui nous attendent, et ce dans un climat plus apaisé et plus serein.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Karima, souhaites-tu dire un mot ?

Mme ROCHDI.- Oui, je veux bien. Il est vrai que le rapport de ce soir est plutôt un rapport de Contrat de Ville/Politique de la Ville. Sur l'ensemble des projets, que ce soit sur Planoise, La Grette, Palente-

Orchamps, Montrapon ou Clairs-Soleils, les Conseils Citoyens et les représentants des habitants possibles sont associés. Dans la liste des Conseils Citoyens dynamiques sur le territoire, nous avons celui de Palente-Orchamps. En effet, il est très dynamique, et il nous accompagne vraiment activement. Il est maintenant repéré au niveau national. Il représente l'ensemble des Conseils Citoyens du territoire dans des instances nationales. Un très bon travail a été réalisé avec eux par rapport aux problématiques de tranquillité. Nous avons un projet avec eux sur l'aménagement d'une place. Il y a donc de nombreux projets avec les Conseils Citoyens qui sont acteurs de leur quartier. Je tiens vraiment à les remercier pour leur engagement auprès de nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. LEUBA.- Je voudrais simplement attirer votre vigilance sur ce rapport. Les 80 contrats aidés supprimés dans ces quartiers prioritaires de la Ville ne sont pas cités, ce que je comprends. Je rappelle que c'est un véritable plan social. Cela le serait pour une entreprise. Je pense que les associations qui l'ont subi ont eu de grandes difficultés. On peut s'enorgueillir des investissements faits aujourd'hui pour 1,9 M€ avec l'Agglomération, la Ville et le CCAS, mais je pense que sur les orientations budgétaires, il faudra faire attention à cet équilibre.

Nous avons parlé de rayonnement de ces quartiers avec toutes les difficultés que nous connaissons pour eux. Il faut savoir qu'à Planoise :

- 45 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté,
- deux enfants sur trois naissent dans des foyers sous le seuil de pauvreté,
- 40 % des foyers sont monoparentaux, notamment des femmes qui élèvent seules leurs enfants.

Aujourd'hui, si nous avons 1,5 M€ dans notre collectivité en moins, notamment sur des budgets concernant des équivalents temps plein, je pense que nous en souffririons, nous monterions au créneau, mais il me semble nécessaire de se mettre autour de la table, de faire un bilan sur ce qui est fait dans ces quartiers. On parle, par exemple, de la police sécuritaire mise en place sur la police de proximité et du quotidien. Bien entendu, c'est une bonne chose. Cela dit, je pense que concernant ces aides, c'est très important, car aussi, au niveau de la Ville de Besançon, nous avons subi des baisses budgétaires les années précédentes. Si vous ajoutez ces baisses budgétaires sur ces centres sociaux, ces maisons de quartier, plus les baisses sur les contrats aidés, je pense que nous sommes en difficulté dans ces contrats.

Dans les années futures, que ce soit à court, moyen ou long terme, nous verrons des conséquences de ces politiques. Nous ne les voyons pas immédiatement. Bien entendu, des choses apparaissent petit à petit dans les journaux. Je pense que nous devons vraiment nous poser cette question. Jean-Louis BORLOO l'avait fait en mai dernier, cela a fait débat, mais je pense que toutes tendances confondues, on se rendait compte qu'il y avait une nécessité au niveau national, de s'investir sur ces quartiers. Sans mettre en cause les discours qui ont pu être faits à ce moment-là, il me semble nécessaire, puisque l'on a réussi à se rejoindre sur ce rapport, que l'on voie ce qu'il est possible de faire ici, sur l'Agglomération, dans nos compétences. On parle souvent de grands projets, de rayonnement de la ville de Besançon, de son agglomération. Je pense que le rayonnement des habitants, et de ceux qui sont le plus en précarité et en difficulté, mérite aussi toute notre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°5.7 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 2 ^{ème} programmation - Subventions supérieures à 10 000 €
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°5.8 - Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne 2018-2022
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.1 - Participation au projet INTERREG France Suisse
« Arc jurassien - aide à la décision (ARC-AD) »
porté par l'Université de Franche-Comté et la Haute École du Canton de Vaud

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Rapport d'activité du conseil de développement participatif (CDP)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à notre ami Yves MAURICE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.3 - Modifications par avenant de la convention relative à
la création d'un service commun d'agglomération et à
l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.4 - Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Devecey -
Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables

Mme BARTHELET.- Je dois vraiment faire la présentation pour ouvrir le débat. Nous noterons si toutefois il y a des remarques. Ce rapport concerne la commune de Devecey que tout le monde connaît, sur le secteur de Dame-Blanche. Vous pouvez d'ailleurs vous reporter à la fiche de synthèse que nous prévoyons toujours de la même façon pour que ce soit rapide de se situer sur le débat. C'est une commune de 1 424 habitants sur 378 hectares, identifiée dans le SCoT comme une commune relais, dotée de nombreux équipements publics classiques (écoles, accueil de la petite enfance, professionnels de santé, commerces, notaires, droguerie, etc.). De plus, elle a un outil évident, puisqu'elle proche de la RN57, de l'A36 et de la gare Franche-Comté TGV.

Le projet politique prévoit la prise en compte de tous ces enjeux précités, c'est-à-dire :

- tous les enjeux supra communaux,
- la création de 130 logements d'ici 2030 en respectant une mixité de l'offre, d'ailleurs déjà bien présente sur la commune avec des logements sociaux,
- le renforcement des pôles de proximité avec, par exemple, la création de l'habitat à destination des personnes âgées,
- la préservation des terres agricoles,
- la création de liaisons douces.

Je vous présente ce PADD d'une façon très condensée. Une réunion publique est prévue et aura lieu très bientôt dans la commune, avec le Maire et moi-même.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, chère Catherine. Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.5 - Arrêt du PLU de la commune de Nancray et bilan de la concertation préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.6 - Commune de Fontain - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 -
Approbation après enquête publique

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.7 - Commune de Châtillon-le-Duc - Règlement Local de Publicité -
Approbation après enquête publique

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.8 - Commune de Besançon - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 -
Approbation après mise à disposition

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.9 - Commune de Cheraudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du
territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°2 -
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Bureau ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

C'était la dernière question. Je vous remercie de votre attention. La séance est levée.
La séance est levée.